La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXVII. MONTREAL, BAS-CANADA, JEUDI MATIN 23 NOVEMBRE 1854. No. 32

Chausssures en Caout Chouc.

LE soussigné a reçu un grand assortiment de

CHAUSSURES EN Caout-Chouc, DE Toutes Descriptions

venant des manufactures des Etats-Unis, et qu'il vendra à BAS-PRIX, les ayant acheté à un prix plus bas que le prix ordinaire.

DANIEL HARMER,
No. 21, grande rue St. Laurent.
Nouveau numéro 39.

N. B.—Toutes de descriptions de bottes et autres chaussures en gros et en détail, à des conditions libérales.—7 octobre.—a

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE STANSTEAD, SHEFFORD ET CHAMBLY.

AVIS.

LES actionnaires du fonds de la Compagnie du chemin de Stanstead, Shefford et Chambly, sont par les présentes notifiés et requis de PAYER à F. MACCULLOCH, écr., Trésorier de la Banque de la Cité ici, le ou avant le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, la somme de DEUX LOUIS DIX CHELINS courant par part ; c'est le troisième instalment de dix par cent du fonds souscrit.

Par ordre du bureau des directeurs,
W. H. HOPPER.
Secrétaire.

28 sept. 1854.

GRANDE LOTERIE.

LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il se propose de faire une loterie de bijouterie et orfèverie, consistant en montres en or et en argent, bagues, joncs, laquets, etc. Dès l'instant où la liste sera remplie, donnera avis dans une autre annonce du lieu et de l'heure auxquels elle se fera.

Les personnes de la campagne qui désireraient souscrire, pourront le faire par lettre, franc de port, et elles pourront être certaines que leurs intérêts seront surveillés, comme si elles étaient présentes elles-mêmes.

200 Souscripteurs à 10s. chaque £100
24 prix, valeur £100

1	Prix.	Une montre d'or avec chaîne d'or	£20	0 0
2	Do	Une Do " "	16	0 0
3	Do	Une chaîne pour monsieur	10	0 0
5	Do	Une montre d'argent patentée avec chaîne	7	0 0
6	Do	Une chaîne pour dame	7	0 0
7	Do	Un beau sleigh	9	0 0
8	Do	Une pendule en écaille, allant 8 jours	3	10 0
9	Do	Un panier à pain argenté	3	5 0
10	Do	Une paire de chandeliers argentés	2	0 0
18	Do	Un crayon d'or	1	0 0
12	Do	Un sett boutons de chemise d'or	1	10 0
13	Do	Une demie douzaine de cuillères d'argent plaqué	1	5 0
19	Do	Une Do à dessert	1	0 0
11	Do	Une Do de cuillères d'argent	1	15 0
17	Do	Une bague d'or	1	5 0
15	Do	Un laquet d'or	1	5 0
21	Do	Une chaîne d'argent pour monsieur	0	15 0
16	Do	Un porte monnaie	1	5 0
17	Do	Une bague d'or	1	0 0
20	Do	Un sett de boutons d'or	1	0 0
7	Do	Un cadre en mohagany peint en taille douce représentant St. Joseph	6	0 0
22	Do	Un crayon d'argent	1	0 0
23	Do	Une épinglette pour monsieur	0	15 0
24	Do	Une épinglette de Dame	0	15 0

Il y a beaucoup d'avantage à prendre des billets à cette loterie, vu que les risques ne sont pas hauts, le prix des billets n'étant que de dix chelins. Tous les articles sont garantis quant à leur valeur, et sont exposés au public, No, 62 rue St. Dominique, où on peut les voir à toute heure. Le tirage se composera de 200 numéros. Chaque billet doit être payé avant le tirage.

CHARLES LAPIERRE.
Montréal, 14 octobre 1354.

AVIS AUX MILICIENS BLESSÉS.

LES Miliciens blessés durant la dernière guerre, et qui pour cette raison veulent réclamer la pension accordée par la loi en pareil cas, sont par le présent notifiés qu'ils devront se procurer un certificat du médecin de la prison de leurs districts respectifs, disant que les blessures qu'ils alléguent avoir reçues, paraissent véritablement avoir été infligées de la manière alléguée, et que ces blessures empêchent les requérants de travailler pour gagner leur vie. Les requérants n'auront rien à payer pour les dits certificats, le gouvernement devant rémunérer les médecins des prisons pour ce service.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Québec, 17 mars 1854 } 23

Jeune Trotteur a vendre.

LE soussigné a maintenant en sa possession un BEAU et JEUNE CHEVAL TROTTEUR. Pour plus amples informations s'adresser à

DOSITÉ BEAUCHAMP.
Ste. Julie, Comté de Montcalm, 9

COMPAGNIE HARTFORD, D'ASSURANCE CONTRE LE FEU, HARTFORD, CONN.

LA COMPAGNIE HARTFORD d'Assurance est l'une des plus anciennes Institutions sur ce continent. Elle a toujours mérité et retenu la confiance publique et elle possède un capital non entamé, et une réserve de

$500,000

qui est immédiatement mis à profit pour rencontrer les pertes

ROBERT WOOD,
Agent.

26 sept.

GRANDE LOTERIE.

LE Soussigné annonce à ses amis et au public qu'il fera une loterie de bijouterie, orfèverie, et argenterie, consistant en services en argent, montres en or et en argent, cachets, bagues, joncs, etc. Cette loterie aura lieu aussitôt que la liste sera remplie, et les personnes seront notifiées en dû temps du local et de l'heure auxquels elle aura lieu.

Les personnes de la campagne qui désireraient souscrire pourront le faire par la malle, franc de port. Leurs intérêts seront surveillés, comme si elles étaient présentes personnellement.

1	Prix.	Une montre couverte en or à patente avec chaîne en or.	£22	10 0
2	Do	Une Do à cylindre avec chaîne	16	0 0
3	Do	Une Do couverte à patente	12	0 0
4	Do	Une pour dame, en or avec chaîne	12	10 0
5	Do	Une Do couverte en argent à patente	6	10 0
6	Do	Une Do " " "		0
7	Do	Une Do couverte à cylindre	4	15 0
8	Do	Deux Do à cylindre à £4 chaque	8	0 0
9	Do	Une chaîne pour dame	6	0 0
10	Do	Une chaîne pour monsieur	3	15 0
11	Do	Une pendule façonnée en écaille	4	0 0
12	Do	Une Do " "	3	10 0
13	Do	Un panier à pain	3	0 0
14	Do	Deux Do à gâteaux	1	15 0
15	Do	Une pendule en écaille	3	10 0
16	Do	Une Do " " "	3	5 0
17	Do	Une Do " " "	3	0 0
18	Do	Deux gobelets plaqués et dorés en dedans	3	0 0
19	Do	Deux Do " " "	2	0 0
20	Do	Une paire de chandeliers avec mouchettes	1	15 0
21	Lo	Un huilier	1	5 0
		Sept prix de 15s. chaque	6	0 0
		Quatorze prix de £1 do	12	0 0
		Vingt-deux prix à 10s. chaque	11	0 0
		600 souscripteurs à 5s. chaque.	£150	0 0
		65 Prix. valeur	150	0 0

Cette loterie est des plus avautageuse pour les personnes qui n'aiment pas à faire de hauts risques sur les loteries, le prix des billets n'étant que de 5s. Tous les articles exposés sont garantis quant à leur valeur. Le tirage se composera de 600 numéros. Chaque billet doit être payé avant le tirage.

JOHN GROTHÉ.
Montréal, 10 octobre 1854.

AVIS.

LES membres de la Société Bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours, à Montréal, donnent avis, par leurs officiers soussignés, qu'ils s'adresseront à la législature, dans la présente session ou la suivante, à l'effet d'être incorporés pour les fins de leur société.

OVIDE LEBLANC, Prést.
P. MATHIEU, Sect.
Montréal, 7 oct—10—dm

A LOUER,

POSSESSION immédiatement, un superbe MAGASIN avec un logement au-dessus, situé Rue St. Paul, vis-à-vis Jos. Tiffin Ecr. Prix moderé.

s'adresser à
L. C. BARBEAU,
154 Rue St. Paul.

3 oct.

RACICOT & LAURENT,

ARCHITECTES,

No. 28,

GRANDE RUE St. LAURENT

Montréal, 5 oct.—tm.

Marchandises Nouvelles.

LE Soussigné vient de recevoir par l'"Ottawa" et le "Sarah Sands" un grand assortiment de Marchandises Sèches propres à la saison, choisies sur les marchés Anglais, Français et Allemands, consistant en :

Draps Fin et Superfin, Casimires assortis, étoffe unie et de goût pour vestes de la meilleure qualité, gants, &c., &c.

Supérieure Mousseline de Laine, Soie, Barège, Orléans et Cobourg, Rubans, Coton à Chemises, Regattas de goût, Mouchoirs de poches et cols.

Attendu par le "Cleopatra" et autres vaisseaux :

Un assortiment complet et digne d'attirer l'attention des fashionables.

—AUSSI :—

Un assortiment général d'EPICERIES FRAICHES.

L. MARCHAND.
26 mai.

NOUVELLES MARCHANDISES
D'AUTOMNE ET D'HIVER,
No. 298,
RUE NOTRE-DAME,
TROISIEME PORTE DE LA RUE McGILL,

DOYON & TOURVILLE

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont reçu et reçoivent journellement, par les nouveaux arrivages, un assortiment complet de marchandises d'automne et d'hiver Consistant en :

FLANELLES, COUVERTES, DRAPS, CASIMIRES, DOESKINS, SATINETTES, PATRONS DE VESTES, ECHARPES, CHALES, POLKAS DE LAINE, PLAIDS, CACHEMIRES A ROBE, MOUSSELINES DE LAINE, COBOURGS, DENTELLES, BRODERIES, RUBANS, &c.

Positivement pas de second prix.

Montréal, 28 sept—a

AVIS.

REDEVENU sédentaire à Montréal, je vais reprendre l'exercice de ma profession, à ma résidence, No. 3, rue Bonsecours.

OVIDE LEBLANC, N. P.
5 oct—12

TOUTES personnes endettées à la succession de feu FÉLIX MOISE BELINGE, Ecuier, en son vivant Avocat de la cité de Montréal, sont requises de venir PAYER sous le plus bref délai entre les mains du soussigné ; et celles qui ont quelques réclamations contre la dite succession sont priées de les adresser au soussigné.

T. J. J. LORANGER,
Tuteur aux enfants mineurs du dit F. M. Bélinge.
Montréal, 14 août 1854.

PILULES D'AYER

POUR TOUTES FINS DE MEDECINE DE FAMILLE.

LE Public a longtemps demandé une Pilule purgative effective et sûre dans ses effets. Celle-ci a été préparé pour rencontrer cette demande, et de nombreuses expériences ont démontré avec quel succès elle atteint le but proposé. Il est facile de faire une *pilule* médicale, mais il n'est pas également aisé de faire la meilleure de toutes les *pilules*, qui n'aura aucun des défauts des autres, mais tous leurs avantages. Ce but a été tenté avec quel succès ? le public auquel nous nous soumettons humblement, en décident. Il a, jusqu'à ce jour, été malheureux pour le patient d'avoir à endurer ce que toute médecine purgative produit de douloureux et d'irritant dans les entrailles. Beaucoup de ces médecines causent une douleur et une révulsion oppressives dans le système au point de faire plus que contrebalancer les bons effets qu'elles produisent. Ces pilules ne donnent lieu à aucune irritation ni douleur, à moins que les entrailles ne soient auparavant dérangées ou obstruées. Se composant entièrement de végétaux, en quelque quantité qu'on les prenne, elles ne peuvent amener d'accident ; mais comme toute autre médecine, il est mieux d'en faire un usage judicieux. On trouve dans les boîtes les directions minutieuses pour s'en servir dans les différentes maladies auxquelles elles peuvent s'appliquer. Parmi les maladies que ces pilules ont guéries rapidement, on compte celle du foie, la jaunice sous ses diverses formes, les indigestions, langueur et perte d'appétit, insouciance, irritabilité, maux-de-tête bilieux, fièvre bilieuse, fièvre intermittante, douleurs de côté et de louge ; car, de fait, toutes ces maladies ne sont que la conséquence des maladies du foie. Comme laxatif, elles apportent un soulagement prompt et sûr contre la constipation, la colique, la dissenterie, les humeurs, la scrofule et le scorbut, refroidissements et maladies d'entrailles, vicérées et impuretés du sang ; en un mot, elles sont très-efficaces dans tous les cas de purgation.

Ces pilules ont aussi opéré quelques cures réellement singulières du Rhumatisme, de la goutte, de l'hydropisie, de la gravelle, de l'érysipèle, palpitation de cœur, douleurs des reins, de l'estomac et du côté. On peut les prendre facilement en printemps pour purifier le sang et préparer le système au changement des saisons. Une dose de temps à autre stimule l'estomac pour le bien de la santé et ranime l'apétit et la vigueur. Elles purifient le sang et par leur action stimulante sur le système de la circulation, elles renouvellent les forces du corps et font revivre l'énergie perdue ou qui s'éteint. Une dose de temps en temps est avantageuse quand même il n'existerait aucun dérangement ; et une dose, qui ne serait pas commandé par la nécessité ne devra jamais être donnée trop forte, car toute médecine purgative affaiblit, quand elle est prise à l'excès. On ne peut pas énumérer ici les milliers de cas différents auxquels une médecine peut s'appliquer, mais ils s'offrent d'eux-mêmes à l'esprit de tout le monde ; et on espère avec confiance que cette pilule répondra mieux que tout ce qui a été entrepris en ce genre, jusqu'aujourd'hui, au plus grand bien de l'humanité souffrante. Quand une fois leurs qualités seront connues, le public n'aura plus de doute sur le remède à employer quand il faudra faire usage d'une médecine cathartique.

Ces pillules contenant du sucre, sont agréables à prendre, et comme elles se composent entièrement de matières végétales, il n'y a aucun danger de les prendre en quantité.

Pour les directions minutieuses, voir l'écrit apposé à la boîte.

Préparées par le
DR. JAMES C. AYER,
Chimiste praticien et analytique,
Lowell, Mass.

Prix 25 cents la boîte. Cinq boîtes, $1.

A vendre chez tous les Pharmaciens de Montréal, et des autres parties du Canada.

17 août 1854.—qm

EMPIRE SALOON.

ON vient de recevoir au Salon ci-dessus, des HUITRES FRAICHES en écailles et en bon ordre.

F. FRANCISCO.
5 sept.

AVIS.

LE soussigné a transporté son magasin au No. 163, rue St. Paul, où il a en mains et offre en vente un assortiment étendu de Groceries, Vins, Brandies, Peintures, &c.

H. L. SHARING.
21 sept.

A LOUER.

UNE maison spacieuse et très confortable pour y tenir un HOTEL, GROCERIE etc. située près du pont du chemin de fer à Belœil, occupé comme telle depuis quelques années, par P. Brunel, possession immédiatement.

S'adresser au DR. BROUSSEAU.
5 octobre.

Pompe à Feu à vendre.

UNE excellente pompe à feu avec roues et patins, d'une grande force et pouvant jeter l'eau à une hauteur de plus de DEUX CENTS PIEDS. Elle est des ateliers de LEPAGE.

Elle peut convenir très-facilement à un village. La pompe et 50 pieds de *hose* ont coûté £60.

Prix demandé £45. S'adresser à H. PARÉ, écuier, rue St. Paul.—14 sept.—tmk

LORANGER & POMINVILLE,
AVOCATS.

Rue St. Vincent, au-dessous des bureaux de "LA MINERVE."

T. J. J. LORANGER,
F. P. POMINVILLE. }
2 sept.

On demande.

10,000 VERGES CUBES de chaux livrée à St Lambert, pour la partie Sud du Pont Victoria. On devra envoyer a des échantillons de la pierre chaux au bureau des Entrepreneurs, à la Point St. Charles où, on pourra obtenir d'autres informations.

Des soumissions, pour la livraison du tout ou d'une partie de cette chaux, seront recues par le sousigné jusqu'au 20 Août 1854.

JAMES HODGES.
Bureau des Entrepreneurs.
Pointe St. Charles, 29 juillet 1854.

LE Soussigné, Notaire, de St. Philippe depuis nombre d'années, réside maintenant en la cité de Montréal, il a fixé son bureau au No. 21 Rue St. Gabriel en la maison de Dame veuve André Ouimet Ecr., près de CANADA HOTEL. il se chargera aussi du recouvrement de dettes dans le District de Montréal et dans le Bas Canada, et s'occupera en outre de la vente et acquisitions d'immeubles et d'emprunt d'argent assuré par des hypothèques.

L. A. MOREAU.
Montréal 6 Juin 1854.

LE Soussigné, avocat cidevant de la Société de MM. Moreau, Leblanc et Cassidy, tient son Bureau avec le dit L. A. MOREAU Ecr.

P. MOREAU.
6 Juin 1854.

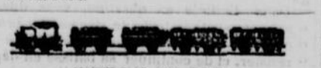

CHEMIN DE FER DE JONCTION DE MONTREAL ET VERMONT.

AVIS.

EST par les présentes donné qu'en conformité des dispositions d'un statut de la province du Canada passé dans la douzième année du règne de sa Majesté intitulé "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de Montréal et du Vermont," et d'un autre statut passé comme ci-dessus dans la session tenue dans la quatorzième et quinzième année du dit règne, intitulé : "Acte pour amender et étendre l'acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de Montréal et du Vermont." La Mappe ou plan du Local et de l'arpentage ainsi que de la ligne principale et de la Branche de la ligne de chemin de fer que la dite compagnie est autorisée de construire par le dit statut, avec les livres de référence qui y ont rapport, ont été et sont maintenant déposés dans le Bureau des Protonotaires de la Cour Supérieure dans et pour le District de Montréal et dans le Bureau du Secrétaire Provincial dans la Cité de Québec.

CHARLES SEYMOUR,
Secrétaire C. F. de M. & V.
10 juin 1854.

Dr. Globensky,

No. 125. RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
31 août—tmk

VENTE
Par Autorité de Justice.

SERONT VENDUS aux plus offrants et derniers enchérisseurs, DIMANCHE le TROIS DECEMBRE prochain, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Thimothée, à l'issu de la messe, les IMMEUBLES ci-après désignés dépendant de la communauté de biens qui a existé, entre AGNESE PERRON et feu LOUIS DAOUT-1o. Une terre situé dans le 3e rang d'Helenstown dans cette partie tenue en franc et commun soccage de la Seigneurie d'Anfield, dans la paroisse de St. Thimothée, contenant 2¼ arpens de largeur sur 20 arpens de longueur, bornée en front par le chemin de front du dit rang, en profondeur par les terres du 2e rang d'Helenstown, du côté nord-est par François Moran et du côté sud-ouest par François Poirier, avec une maison, une grange et une écurie dessus construites, mais moins cependant d'icelle dite terre dix arpens de terre en superficie, vendues à Mde. H. Legros, veuve Pierre Gauthier, suivant contrat à cet effet.

2o. Un Emplacement faisant partie de la moitié sud-ouest du lot de terre désigné No. 1, seconde concession de Catherinestown, dans la dite partie tenue en franc et commun soccage d'icelle dite seigneurie, de la contenance de 1 arpent de largeur sur 2 arpents de longueur, borné en front par Thomas Leduc, fils ; en profondeur et du côté nord-est par le surplus de la dite moitié sud-ouest, à Julien Sauvé, et du côté sud-ouest par Eustache Bergevin, sans bâtisse dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

J. H. SCOTT, N. P.
St. Timothée, 14 nov. 1254—tsu

VENTE
Par Autorité de Justice,

SERA vendu, JEUDI, le 30 Novembre courant, à midi, à la porte de l'église de cette paroisse et adjugé au plus haut enchérisseur, l'IMMEUBLE ci-après désigné dependant des biens de la communauté qui a existé entre Harmen Titus et feue dame Sarah Mott, son épouse, décédée, savoir : Un lot vacant sis à St. Jean, susdit, connu sous le numéro 24, côté est de la rue Busby, de 72 pieds de front sur 144 de profondeur, plus ou moins, tenant en front à la dite rue en profondeur à E. S. Vaughan, côté sud au lot numéro 25, et au côté norp au numéro 23.

N. B.—Les conditions seront données lors de l'adjudication et peuvent être connues sur application à

T. R. JOBSON, N. P.
St. Jean, 7 nov.—uts

VENTE
Par Autorité de Justice.

SERONT VENDUS au plus haut enchérisseur les IMMEUBLES ci-après mentionnés dépendants de la succession de feu THÉOPHILE LEMAY en son vivant Ecr. N. P. de Ste. Marie de Monoir, savoir :

1o. Un emplacement situé à Ste. Marie de Monoir, de ¾ x 4½ arpens, tenant devant au chemin du Nord du Ruisseau St. Louis, derrière à Gabriel Duclos, d'un côté à un chemin de descente et d'autre côté à Gabriel Duclos et à Chs. Lemay, avec une maison, une grange, une étable, un hangar et remises dessus érigés.

2o. Un lopin de terre de figure inégulière situé en la paroisse de St. Césaire de 2 arpens en superficie, tenant devant au chemin des dix terres, d'un côté à Frs. Vigeant et d'autre côté à Antoine Poirier.

3o. Un lot de terre connue sous No. 8 situé à la montagne de Rougemont en la paroisse de St. Césaire, de 3 arpens de front sur 6 arpens, 3 perches en 15 pieds de profondeur moyenne ce qui fait 19 arpens et 15 perches en superficie, tenant par devant à la ligne entre le dit lot et le Sr. E. C. de Rottermond, en profondeur au No. 11 adjugé à Elie Beaudry, d'un côté au sud au No. 7 adjugé à Charles Désiré Vieu et d'autre côté au nord au No. 9 ci-après mentionné.

4. Un lot de terre connu sous No. 9 situé à la montagne de Rougemont en la paroisse St. Césaire, de 3 arpens de front sur 6 arpens et 3 perches de profondeur moyenne ce qui forme 18 arpens et 90 perches en superficie, tenant par devant à la ligne entre le dit lot et la terre de Sr. E. C. de Rottermond, en profondeur partie au No. 11 et partie aux rochers de la montagne de Rougemont d'un coté au sud No. 8 ci-dessus décrit et d'autre côté au nord au No. 10 adjugé à Enock Dickey.

La vente du lot No. 1 aura lieu à la porte de l'Eglise de Ste. Marie, DIMANCHE le 14 JANVIER prochain, à l'issue du service Divin du matin et la Vente des lots Nos. 2, 3 et 4 aura lieu à la porte de l'Eglise de la paroisse St. Césaire DIMANCHE le 21 JANVIER prochain, à l'issue du service Divin du matin. Ces lots de terre sont vendus sans aucune garantie de mesure précises et avec les servitudes aux quelles ils peuvent être chargés envers les héritages voisins.

Les conditions de Vente seront anoncées le jour de la vente, on pourra les connaître plutôt en s'adressant à M. J.-B. Vieu, de Ste. Marie, ou au Notaire Sonssigné,

Par ordre des Intéressés,
J. A. LABADIE, N. P.
7 nov.—dmu

VENTE
Par Autorité de Justice.

SERA VENDU, DIMANCHE, le VINGT SIXIEME jour du mois de NOVEMBRE courant, à la porte de l'Eglise de la paroisse de Saint Louis de Gonzague, à l'issue du Service Divin du matin, l'IMMEUBLE ci-après désigné, appartenant aux enfants nés et à naître du mariage de PIERRRE BLANCHETTE et CATHERINE LABERGE, son épouse, savoir :

Une terre désignée par la moitié Nord Est du lot Numéro trente cinq, du sixième Rang d'Ormstown, dans cette partie de la Seigneurie d'Annfield, tenue en franc et commun soccage ; contenant cinquante arpens plus ou moins, en superficie ; bornée en front par le chemin du dit Rang, en profondeur par le cinquème Rang, du coté Nord Est, par la propriété de Joseph Vachon et du côté Sud Ouest par celle de Louis Blanchette, avec un chantier dessus construit.

Pour les conditions s'adresser au soussigné.

J. G. LONGPRÉ, N. P.
Beauharnais, 9 nov. 1854.—dts

VENTE
Par autorité de Justice.

SERA VENDU, DIMANCHE, le VINGT-SIXIEME jour de NOVEMBRE courant, à la porte de l'Eglise de la paroisse St. Louis de Gonzague, à l'issu du service Divin du matin, l'IMMEUBLE ci-après désigné, dépendant de la communauté qui a existé entre feu JOSEPH LEFEBVRE et FELICITE GAGNIER, sa veuve survivante, savoir :

Une terre étant la juste moitié nord-est du lot désigné sous le numéro deux, de la quatrième concession d'Amstown, dans la dite paroisse St. Louis de Gonzague, dans cette partie de la seigneurie d'Annfield tenue en franc et commun soccage, connenant 2 arpens de largeur, sur vingt arpens de longueur, bornée en front par le chemin de front de la dite quatrième concession, en profondeur par les terres de la troisième concession du coté sud-ouest par la moitié sud-ouest du dit numéro deux, à François Dorais, et du côté nord-est par le numéro un, à Robert Selkiok, avec une petite maison en bois et une petite écurie dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné.

JOS. LEONARD, N. P.
Beauharnais, 11 novembre 1854.—tsd

Maison de Pension.

LE soussigné vient d'ouvrire une MAISON de PENSION, rue du Collège vis-à-vis le petit séminaire. Sa table sera toujours fournie de ce que l'on trouve de mieux sur les marchés de Montréal.

JEAN LOUIS CARON.
28 juin

DÉLIBÉRATIONS DU
Comité des Chemins de Fer,

Sur le bill pour amender les actes relatifs à

LA COMPAGNIE DU GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

Jeudi, 2 novembre 1854.

SEANCE DU COMITÉ.

Membres présents :—Hon. Sir Allan N. MacNab, président ; MM. Bellingham, Bureau, Clarke, Crawford, Egan ; Hon. M. Hincks, Hon. M. Merritt ; MM. Mongenais, Rankin ; Hon. M. Robinson ; M. Smith (de Victoria).

Le comité reprend la considération du bill amendant les actes du grand tronc de chemin de fer.

Les amendements de M. Cartier sont lus, comme suit :

Clause 20, page 7, ligne 5, après le mot, "matériaux" insérez les mots "délivrés sur le terrain, ou pour les uns et les autres conjointement."

Clause 22, page 7, retranchez depuis après le mot "principal" dans la quatrième ligne de la dite clause, jusqu'à "milles" inclusivement, dans la seconde ligne de la 8e page, et insérez les mots "jusqu'au fleuve Saint "Laurent ou aucun des lacs d'icelui : pour-"vu toutefois qu'aucune telle branche de "chemin de ferne sera construite au-delà ou "à l'ouest de la cité de Toronto, et pourvu "aussi qu'entre Longueil et la Pointe-Lévi, "les seuls points de connexion entre le dit "chemin de fer et le St. Laurent, par une "branhe de chemin de fer, seront quel-"que point sur le chemin de fer de Québec et Richmond, maintenant partie du "grand tronc de chemin de fer du Canada et "quelque point sur le St. Laurent, vis-à-vis "la ville ou paroisse des Trois-Rivières."

Clause 23, page 8, après "embarcations" ajoutez "ou bateau-traversiers."

Même clause, effacez depuis "passagers" jusqu'à "et de se défaire" et insérez à la place, "à travers la Baie Quinté et le Saint Laurent."

Clause 24, page 8 et 9, retranchée.

Clause 27, page 9, ligne 7 de la dite clause, après le mot "demeurer" retranchez le reste de la clause, et insérez "après la confection "des travaux : et pourvu aussi que toute "telle bâtisse prohibée sera construite à une "distance d'au moins 20 verges de toute "bâtisse environnante."

Clause 30, page 10, retranchez le commencement de la dite clause jusqu'au mot "période" dans la 17e ligne de la dite clause, exclusivement, la dite clause devant commencer comme suit : "et s'il est intenté, etc."

Même clause, 19e ligne, effacez après "aucuns" le mot "tels ;" ligne 20, après "terrains" effacez "comme susdit."

Ordonné,—Que le dit bill soit ré-imprimé avec les changements qui précedent.

Le président met devant le comité des copies certifiées des minutes en conseil relatives à l'émission de débentures provinciales en faveur de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, qu'il s'est procurées à la demande d'un membre du comité, comme suit :

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif en date du 29 septembre 1853, approuvé par son excellence l'administrateur du gouvernement en conseil, le 30 septembre 1853.

Sur le rapport du président du bureau des commissaires du chemin de fer, en date du 29 courant, demandant la sanction de votre excellence à une minute passée à une assemblée du bureau tenue ce jour-là :

"La lettre de M. Roney, directeur gérant de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, est de nouveau prise en considération, et une autre communication du même monsieur, en date du 27 courant, est aussi soumise. Les commissaires sont d'avis qu'un rapport devrait être soumis à l'approbation du gouverneur en conseil, recommandant que conformément aux termes de la lettre de M. Roney, du 27 courant, les débentures pour venir en aide à la compagnie du grand tronc de chemin de fer, soient préparées et transmises à l'agent de la province à Londres, pour être délivrées à la compagnie comme argent pour les parties ayant droit d'en recevoir en vertu des conditions de leur prospectus. Et les commissaires recommandent que telle partie des deniers reçus à compte de ces bons, qu'on jugera à propos de garder en Angleterre, soit placée pour le compte de la province, aux noms conjoints de M. Thomas Baring, M. P., et de M. Geo. C. Glynn, M. P., en tels effets publics qu'ils trouveront être avantageux à la compagnie du grand tronc de chemin de fer ; et que la partie émise en Canada soit déposée dans une ou plusieurs banques incorporées désignées par la compagnie du grand tronc de chemin de fer, avec lesquelles elle pourra s'arranger par rapport au taux d'intérêt ; et les dits deniers à être retirés de temps en temps, à la demande de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, pour tel montant auquel elle aura droit en vertu des dispositions de son acte d'incorporation ; telle demande devant être soumise à la considération de son excellence le gouverneur-général en conseil."

Le comité recommande que la sanction de la minute qui précède soit accordée telle que demandée.

Certifié,
WILLIAM H. LEE, G. C. E.

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, en date du 2 mars 1854, approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le même jour.

Sur une communication du président du bureau des commissaires du chemin de fer, transmettant pour l'approbation de votre excellence, la copie qui suit d'une minute passée à une assemblée du dit bureau, tenue le 23 ultimo :

"Une lettre de John A. Grant, écr., assistant-secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, est prise en considération. M. Grant inclue un certificat d'Alexander Ross, écr., ingénieur-en-chef de la compagnie, constatant que le montant payé aux entrepreneurs pour ouvrage et matériaux jusqu'au 20 février, est de £313,200, et demande que les banquiers à Londres soient autorisés à payer à l'ordre de la compagnie, un montant égal à quarante pour cent, conformément au contrat et à l'acte qui incorpore la compagnie."

"Les commissaires ayant pris ce sujet en considération, sont d'avis que jusqu'à l'arrivée de l'honorable H. H. Killaly, il serait inexpédient de nommer un autre ingénieur pour examiner l'ouvrage et l'estimation avec M. Ross, et que comme il n'y a pas de doute que le certificat de M. Ross représente véritablement le montant payé aux entrepreneurs de la compagnie, une avance peut être faite de la manière proposée : quarante pour cent sur la dépense certifiée par M. Ross, ferait cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt louis sterling ; mais les commissaires sont d'avis qu'en attendant l'examen de M. Killaly, une avance de cent mille louis sterling peut être ordonnée."

Le comité recommande que la minute ci-dessus des commissaires reçoive l'approbation de votre excellence ; et que l'avance demandée de cent mille louis sterling soit ordonnée.

Certifié,
WILLIAM H. LEE, G. C. E.

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, datée le 22 mai, 1854, approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le même jour.

Sur un rapport daté du 20 courant, de la part du président du bureau du chemin de fer, constatant qu'à une assemblée du bureau tenue ce jour, la minute suivante a été adoptée, avec prière qu'elle soit sanctionnée par votre excellence savoir :—

"Une lettre a été soumise de la part de l'assistant-secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, contenant un rapport de l'ingénieur démontrant que la somme de cinq cent quarante mille louis ayant été dépensée par les entrepreneurs sur les sections du chemin de Montreal, Toronto, Québec et Trois-Pistoles, la compagnie a droit à une autre avance de la garantie provinciale, et demandant qu'un paiement de cent mille louis sterling en addition aux cent mille louis sterling, soit maintenant fait.

"Un rapport de l'honorable H. H. Killaly, "assistant-commissaire des travaux publics, "a été aussi soumis, déclarant : "j'ai été à "Montreal dans le but d'examiner leurs li-"vres, retours mensuels, Listes des paie-"mens, etc., afin de de m'assurer si la com-"pagnie avait droit à cette somme, et j'ai "maintenant l'honneur de faire rapport pour "votre information, que d'après les documents "ainsi que d'après les préparatifs et les tra-"vaux que j'ai vus, je suis convaincu que le "montant des débentures qu'elle demande, "peut lui être accordé en toute sûreté."

"Les commissaires ayant pris le sujet en considération, sont d'opinion que le montant demandé—cent mille louis sterling,—peut être avancé en toute sûreté ; et ils désirent recommander que le receveur-général soit autorisé à le payer entre les mains des agents de la province, à Londres.

Le comité recommande que la minute ci-dessus soumise, soit aprouvée et que l'autorisation demandée, soit donnée à l'honorable receveur-général.

Certifié,
WILLIAM H. LEE,
G. C. E.

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, daté le 31 juillet 1854, approuvé par son excellence le gouverneur-général en Conseil le même jour.

Sur la lettre ci-annexée de la part du président du bureau des commissaires du chemin de fer, recommandant une avance de £80,000 au chemin "grand tronc," et de £30,000 à celui du "grand tronc Est ;"

Le comité recommande humblement à votre excellence de sanctionner le paiement, par le receveur-général, de la somme de quatre-vingt mille louis en faveur du "grand tronc," et celle de trente mille louis en faveur au "grand tronc Est," à prendre sur les revenus des bons placés dans les mains des agents de la province à Londres pour cette fin.

Certifié,
WILLIAM H. LEE,
G. C. E.

(Copie)

A son excellence le très-honorable comte d'Elgin et Kincardine, gouverneur général etc., etc., etc.

Le soussigné a l'honneur de soumettre à l'approbation de votre excellence la copie suivante d'une minute passée ce jour à une assemblée du bureau des commissaires du chemin de fer :

"Une demande de la part de l'assistant-secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer contenant un certificat de l'ingénieur-en-chef de la compagnie, indiquant les sommes dépensées sur le "chemin du grand tronc," et sur le "chemin du grand tronc Est," a été dépensée devant les commissaires."

"Par ces certificats, il appert que la somme de £699,550 a eté dépensée à venir au premier juillet, sur le premier de ces chemins, et la somme de £78,060 sur le dernier. Le montant total de la garantie à laquelle la compagnie pourrait avoir droit serait de £279,800 sur le "grand tronc" desquels il a déjà reçu £200,000, et £31,200 sur le "grand tronc Est," faisant en tout la somme de £110,000, que la compagnie a maintenant droit de toucher."

"Les commissaires ont résolu qu'un rapport soit fait à son excellence, le gouverneur en conseil, recommandant qu'il lui plaise sanctionner le paiement par l'honorable receveur général, de la somme de quatre-vingt mille louis pour le "grand tronc," et de trente mille louis pour le "grand tronc Est," à prendre sur les revenus des bons placés entre les mains

province à Londres pour toutes les sections de chemins de fer unies à la ligne du grand tronc ?—Dites les sommes pour le grand tronc et pour chaque section unie. —Avant l'union de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique avec le grand tronc, il avait été émis pour £400,000 de débentures provinciales en faveur de cette compagnie. Depuis l'union, il a été émis en faveur de la compagnie du grand tronc pour £605,800 de débentures provinciales, dont £67,500 ont été donnés pour la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, £250,000 pour celle de Québec et Richmond, et £288,300 pour celle du grand tronc proprement dit: ce dernier montant va jusqu'à la date la plus récente de nos rapports de Londres, savoir: le 31 août dernier. Les sections de Montréal à Toronto et de Québec à Trois-Pistoles sont des sections qui ont droit à la garantie provinciale.

19. A-t-il été émis des débentures provinciales directement en faveur des entrepreneurs ?—Non, les entrepreneurs sont tous payés en argent par leur compagnie.

20. Est-il défendu à la compagnie de vendre les débentures de la province au-dessous du pair ? Les débentures ne sont pas vendues par la compagnie ; elles sont émises au pair par les agents de la province aux actionnaires de la compagnie ; en par eux en en payant le montant entier, et elles sont alors sous le contrôle des personnes qui en sont les porteurs, comme toute autre espèce de propriété.

21. Faites connaître la manière dont se font les paiements par la compagnie pour les divers travaux ?—L'ingénieur en chef de la compagnie, M. Alexander Ross, reçoit à la fin de chaque mois des différents sous-ingénieurs des rapports du progrès de chacun des ouvrages. Ces divers rapports sont examinés et arrangés dans son bureau, et il soumet à chaque assemblée mensuelle du bureau des directeurs des certificats indiquant sous les divers titres de dépenses, les sommes auxquelles ont droit les entrepreneurs pour le mois antérieur. Ce procédé est adopté pour chacune des sections que j'ai nommées dans une réponse précédente. Les certificats ayant été examinés par le bureau, des résolutions autorisant le paiement des sommes auxquelles ont droit les entrepreneurs sont passées et enrégistrées. Le paiement est fait, la semaine suivante, aux entrepreneurs, sous l'autorité et la surveillance du comité de finance des directeurs. Cette pratique est strictement conforme à la pratique anglaise, et elle était suivie dans la compagnie de chemin de fer dont j'ai été le secrétaire pendant huit ans, en Angleterre, période durant laquelle nous avons dépensé en travaux au-dessus de huit millions sterling.

22. Faites connaître les opérations adoptées pour donner à la compagnie droit à l'argent payé à Londres par les actionnaires sur les débentures provinciales. —Lorsqu'il est à notre connaissance qu'il a été fait sur les sections du chemin de fer qui a droit à la garantie provinciale, des travaux pour une somme de £100,000, j'écris par ordre des directeurs, au secrétaire du bureau des travaux, et j'inclus un certificat de l'ingénieur-en-chef de la compagnie, constatant le montant de l'ouvrage fait sur chaque section. Je requiers aussi le bureau des travaux d'émettre des ordres aux agents de la province à Londres, MM. Glynn et Baring, pour qu'ils remettent à la compagnie, en leur qualité d'agents, la proportion de 40 par cent sur le montant certifié par l'ingénieur-en-chef. Le bureau des travaux enjoint à son officier de se mettre en communication avec l'ingénieur-en-chef de la compagnie, et aussi de visiter personnellement les travaux sur lesquels on demande la proportion mentionnée et de faire rapport. Les commissaires des chemins de fer s'assemblent subséquemment et autorisent le receveur-général à enjoindre aux agents de la province à Londres, de payer les sommes qu'ils jugeront à propos d'après le rapport de leur officier. Cette somme, en vertu de l'autorité de cet ordre, est alors transportée à la compagnie, et mise à son crédit chez son banquier à Londres.

23. A combien s'élève la somme totale du fonds social de la compagnie du grand tronc ? Quel est le nombre total de milles de chemins de fer terminés et sous contrat ? Quel est le nombre de milles ayant droit à la garantie de la province, et à quelle somme s'élève cette garantie ?—La somme totale du capital de la compagnie du grand tronc est de £9,500,000. Le nombre de milles terminés et sous contrat est de 1,112, savoir: de Montréal à Portland, 292; de Québec à Trois-Pistoles, 153; de Québec à Richmond, 100; de Montréal à Toronto, 345; de Belleville à Peterborough, 50; de Toronto à Sarnia, 172. Sur cette étendue, la partie entre Montréal et Portland est en opération, celle entre Québec et Richmond est sur le point de l'être; 290 milles seront terminés l'année prochaine, et dans l'année suivante, 297 autre le seront. La compagnie suspend temporairement les travaux sur 233 milles. Le nombre de milles qui ont droit à la garantie de la province est de 724, et de ceux qui n'y ont pas droit, 388. La somme de la garantie est £1,811,500.

24. Pouvez-vous dire quelle est la somme d'argent payée par les actionnaires de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, sur les actions, sur les bons provinciaux et sur ceux de la compagnie, jusqu'à la dernière époque où vous pouviez en constater le montant ?—£3,721,900, y compris le capital payé pour les lignes de Québec et Richmond et du St. Laurent et de l'Atlantique.

25. Pouvez-vous dire quelle somme a été dépensée par la compagnie du grand tronc pour ses sections entre Montréal, Toronto, Québec et Trois-Pistoles, jusqu'au 1er octobre dernier, et combien il a été reçu du gouvernement à compte de la garantie ?—La somme dépensée est de £1,2964,23. Celle obtenue de la province, £310,000.

26. Quels sont les noms des entrepreneurs anglais et canadiens ?—Les noms des entrepreneurs anglais sont MM. Brassy, Peto, Betts et Jackson, et les entrepreneurs canadiens, MM. Gzowski, Holton et MacPherson.

27. Quelle est la somme du capital souscrit par les actionnaires privés, quel percentage a été payé sur les actions, qu'est-ce que les actionnaires reçoivent comme équivalent de leurs paiements ?—La somme en entier du capital souscrit pour le grand tronc même est £8,083,600, et le montant payé sur ce capital, est de £2,171,900, dont une bien petite partie est payée en Canada. Sur £7,246,000 de ce capial, les actionnaires reçoivent des certificats d'action aux taux d'une action pour chaque £25, et ils reçoivent aussi des certificats de débentures qui spécifient en regard les sommes payées. Le certificat des débentures contient aussi un engagement de la part de la compagnie, que lorsque les versement sur certificat sont payés en plein, le porteur aura droit de l'échanger pour une débenture de la province ou une débenture de la compagnie, suivant le cas. La proportion à laquelle chaque porteur a droit pour chaque action souscrite est que £25 d'action emporte un droit à £25 en débentures, dont £12 10s. en débentures provinciales et £12 10s. en débentures de la compagnie. Les £837,600 du capital restant pour compléter les £8,083,600 n'emportent point de débentures provinciales.

28. Voudriez-vous expliquer comment est distribué le capital entier de la compagnie du grand tronc, et combien sur ce capital a été payé en plein?—Le capital total est de £9,500,000. Sur ce montant, comme je l'ai déjà dit, £8,083,600 ont dû être prélevés à Londres, en avril 1853. Ce capital comprenait en actions, £4,181,400—en bons de compagnie, £2,090,700,—et en débentures provinciales, £1,811,500; sur ce capital il a été payé, sur les actions, £883,156,—sur les bons de la compagnie, £553,327,—et sur les débentures de la province, £735,417; £,605,880, en bons ont été émis, savoir:—£67,500, pour la section du St. Laurent et de l'Atlantique, £250,000 pour le chemin de Québec et Richmond, £288,300, pour les sections de Montréal et Toronto, et de Québec et Trois-Pistoles, en tout, £605,800. La différence entre le montant des débentures provinciales et le montant donné pour ouvrages faits se trouve entre les mains des agents de la province est; elle est de £425,416. La balance des £9,500,000 comprend le capital prélevé avant l'union des compagnies suivantes: Le St. Laurent et l'Atlantique,—actions, £246,000,—bons de la province, £400,000, et autres bons £233,000,—total £879,100.—Le Québec et Richmond, en actions, £305,000—en bons, £100,000—le Toronto et Guelph, en actions, £132,300.

29. Pouvez-vous diviser la somme des £2,171,900, dépensée pour les diverses sections ?—Pas bien exactement pour quelques unes, sans consulter les livres de la compagnie et nos autres documents qui sont à Montréal. Je puis dire au comité, d'une manière approximative, £400,00 ont été dépensés sur la section qui se trouve entre Toronto et Sarnia (en sus du montant payé sur les actions de Toronto et Guelph, qui est d'environ £126,000.) Sur la ligne du St. Laurent et de l'Atlantique, £315,000. Sur celle de Richmond, £50,000. Sur le pont Victoria, £105,000. Je puis donner le montant précis qui a été dépensé sur les sections de Montréal et Toronto, et de Québec et Trois-Pistoles:—Toronto et Montréal, £1,131,063—Québec et Trois-Pistoles, £165,350. Le comité pourra se faire une idée de l'étendue de nos travaux durant cet été, quand je lui aurai dit que la dépense pour les mois d'août, septembre et octobre s'est élevée à environ un million sterling, ou au taux de £12,000 pour chaque jour de travail.

30. Pouvez-vous mettre devant le comité quelque état relatif à la dépense certifiée par le bureau des travaux ?—Je me suis adressé au secrétaire, et je produirai, dans quelques jours, un état de la dépense tel qu'il se trouve dans ce bureau jusqu'au 26 octobre. L'hon. M. Killaly a fait un examen minutieux, dans le mois dernier, de tous nos travaux qui ont droit à la garantie provinciale.

(*L'état suivant a été fourni depuis.*)

Etat indiquant les sommes dépensées par la compagnie du grand tronc du chemin de fer du Canada, en travail et matériaux sur le "grand tronc" et sur le "grand tronc Est," tel que certifié par l'honorable H. H. Killaly, dans ses rapports en date des 18 et 26 octobre 6854, après avoir examiné complètement les lignes respectives: aussi les montants avancés à la compagnie pour les dits chemins sur la garantie provinciale jusqu'à cette date.

Chemins.	Sommes que l'Hon. H. H. Killaly certifie avoir dépensées.	Montant avancé à la compagnie sur la garantie de la province.
	£ s D	£ s D
Grand Tronc, Montréal Toronto	1,200,000 0 0	280,000 0 0
Grand Tronc Est, Québec à Trois Pistoles	204,010 0 0	30,000 0 0
Total.....	£1,404,010 0 0	310,000 0 0

Je certifie que le tableau qui précède est un état correct des documents originaux déposés dans ce bureau.

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

Bureau des Commissaires des chemins de fer,
Québec, 7 octobre 1854.

LA MINERVE.

Jeudi matin, 23 Novembre 1854.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTE POUR "LA MINERVE."

PARLEMENT PROVINCIAL.

Québec, 21 nov.

Hier soir, le Bill du Grand Tronc passa en comité. On y fit quelques amendements. Le principal fut proposé par M. S. Smith, et il comporte qu'aucuns bons provinciaux ne soient émis pour dépenses sur le chemin de Richmond, qu'aucuns bons provinciaux ne soient émis pour aucune branche de chemins de fer maintenant amalgamés ou qui s'amalgameront plus tard, excepté celle qui forme la ligne directe de Trois-Pistoles et Sarnia ; qu'aucuns bons provinciaux ne seront émis pour dépenses du Pont Victoria, outre le montant de £100,000.

On raya la clause qui permettait à la compagnie de posséder temporairement des terres. On ordonna que le rapport du comité se fit mercredi prochain.

Le capt. Rhodes soumit à la chambre un cas d'infraction de privilège. Il parait que M. Casault, membre d'un comité spécial, avait posé à M. Gleeson, avocat de cette cité, certaines questions que ce dernier trouva offensentes. En conséquence, M. Gleeson provoqua M. Casault à un duel. On décida que c'était une atteinte au privilèges de la chambre. Arrêté aujourd'hui, M. Gleeson fut traduit à la barre et renvoyé après avoir fait apologie.

La chambre siégea quelque temps en comité sur le bill de la compagnie des vapeurs océaniques de Montréal, fit rapport de progrès, décida, de s'occuper de nouveau mercredi, de la même question.

Le comité des ordres permanents fit rapport contre la pétition de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, parce qu'avis de sa demande n'avait été donné par la voie des journaux.

Vint ensuite la question de concours sur le bill de la tenure seigneriale.

New-York, 21 novembre.

Le *Herald*, dans une dépêche télégraphique et se disant informé de bonne source, annonce que des changements vont s'opérer dans le cabinet et dans l'officiel de l'étranger, peu après la réunion du Congrès, c'est-à-dire vers le milieu de janvier: — MM. Campbell et Guthrie sortiront de charge ; M. Marcy ira en Angleterre, M. Cushing entrera au Sénat, le député Breackenridge sera procureur-général, M. Dillon aura le département de la trésorerie, et M. Mason, probablement celui de la marine.

Nouvelle-Orléans, 21 novembre.

Le *Black Worrior* apporte des nouvelles de la Havane datées du 16 courant. Il parait que les Cubains sont livrés à un enthousiasme sauvage et ont s'attend à un soulèvement sérieux sous peu de jours. Le club des terroristes de Cuba a lancé une proclamation audacieuse et énergique.

Québec, 22 novembre 1854.

La chambre d'assemblée s'est occupée de la question de concours dans le bill de la tenure seigneuriale jusqu'à deux heures et un quart ce matin. Un grand nombre d'amendements furent présentés par M. Brown et autres, mais rejetés. Ces amendements sont bien trop longs pour être transmis par le télégraphe.

Sur motion de M. Hincks, la chambre a demandé copies de toutes les communications adressées par le secrétaire provincial à la chambre de commerce de Montréal, ou à la corporation, durant les deux dernières années, au sujet d'une constitution pour la direction des affaires du hâvre de Montréal.

La chambre se forma ensuite en comité sur le bill de la Banque de la Cité de Montréal.

ARRIVÉE DU *CANADIAN*.

Portland, 22 novembre.

Le vapeur de ligne canadienne *Canadian* a été annoncé par le bruit du canon. Il est parti de Liverpool le 7 courant à 1 heure P. M., et est arrivé à ce port le 21 avec 152 passagers. Le 7, il a passé le vapeur de la malle américaine à Hillberly.

Les nouvelles apportées par le *Canadian* sont de trois jours plus récentes ; elles sont d'un haut interêt et d'une grande importance. Voici le sommaire des nouvelles reçues touchant le commencement et les progres du siége de Sébastopol :—Les dépêches officielles de l'Amiral Dundas, du général Canrobert et de l'Amiral Hamelin.

Le 17, première journée du bombardement, les Amiraux alliés avec toute la flotte combinée, ont appuyé l'attaque par terre en attaquant eux-mêmes les batteries de la mer du côté sud et du côté nord du port. L'escadre française s'est établie à environ sept encâblures des 350 canons que renferme la batterie de la Quarantaine, à égale distance des deux batteries du fort Alexandre et de la batterie de l'artillerie. L'escadre anglaise faisait face aux 130 canons du fort Constantin, à la batterie du télégraphe et au fort Maximilien situé du côté nord. Les armées de terre marchèrent des hauteurs de Sébastopol vers le sud ou elles se sont retranchées dans une position formidable et avantageuse. La flotte a pris part à l'action depuis 1½ heure jusqu'à 6 heures P. M. ; alors, vu l'obscurté, les vaisseaux cessèrent le feu.

L'Amiral Hamelin dit, dans sa dépêche, que si les Russes n'eussent point coulé à fonds, à l'entrée du port de Sebastopol, 5 vaisseaux de ligne et 2 frégates, les escadres alliées, après le premier engagement, auraient pu y pénétrer et se mettre en communication avec l'armée de terre, sans pour cela éprouver peut-être plus de pertes que celles qu'elles ont souffertes.

Au commencement de l'action, l'enthousiasme était extrême, et il s'est maintenu pendant toute la durée du combat. Avant d'ouvrir le feu, l'Amiral Hamelin dit à ses marins : "La France vous observe ;" on répondit par le cri de : "Vive l'Empereur." La flotte anglaise a perdu les 2 lieutenants Chase et Madden tués, et 16 officiers blessés ; elle compte en outre 41 soldats tués et 266 blessés. Les boulets et les bombes ont endommagé considérablement les vaisseaux.

De leur côté, les Français ont eu 30 hommes tués et 186 blessés.

On a reçu la nouvelle d'une attaque dirigée par les Russes au nombre de 30,000, estimé-t-on, contre les forts situés dans le voisinage de Balaclava. L'ennemi s'est emparé de trois batteries défendues par les Turcs qu'il a chassés de leur position ; on doit se rappeler que ces Turcs sont en partie des recrues. La cavalerie légère anglaise, les *Scotch Greys* et le 5e Gardes de Dragons secondés par les troupes françaises sont accourus au secours des Turcs. Les Russes ont été repoussés avec de grandes pertes.

Le 26 au soir, les Russes au nombre de 8,000, ont fait une double sortie de la ville et dans la direction de Balaclava, mais ils ont été repoussés avec des pertes très-considérables ; 3,000 hommes sont restés sur le champ de bataille.

Les dernières nouvelles télégraphiques disent que le bombardement se poursuivait avec vigueur, que le fort de la Quarantaine et le fort Constantin avaient été abandonnés pendant que la tour du sud et d'autres forts avaient été démolis. On ajoute que l'incendie a été allumé en trois endroits différents dans la ville. Il est clair que Sébastopol ne peut pas tenir bien longtemps encore. Selon une dépêche, on devait faire un assaut sur la ville le 2 novembre.

Une maison commerciale de Liverpool a reçu de Grèce une dépêche télégraphique lui annonçant la prise de Sébastopol, mais ce bruit demande confirmation.

Le télégraphe du 7 courant annonce que Sébastopol est un monceau de ruines, que les Chasseurs de Vincennes tuent tous les artilleurs qui se montrent aux embrasures, et que toute la nuit on lance des bombes sur les forts, mettant ainsi l'ennemi dans l'impossibilité de réparer ses désastres.

La flotte russe avait cherché un abri le long des quais, mais, aux dernières nouvelles, les Alliés, de leurs nouvelles batteries, étaient sur le point de tirer sur les vaisseaux russes, à boulets rouges.

La *Gazette de Londres*, dans une feuille extra, publie les nouvelles dépêches reçues de lord Raglan. Lord Dunkillin a été fait prisonnier pendant les derniers engagements.

Les Russes ont évacué les forts situés dans le voisinage de Balaclava.

Le Prince Menschikoff n'est pas dans Sébastopol, mais avec le corps principal de l'armée dans les plaines au nord de Bachsiserai.

On dit que les Français ont perdu 200 hommes principalement dans des explotions, pendant que la perte des Anglais ne s'élève pas à plus de 100 hommes tués et blessés.

Vu les pertes que les armées française et anglaise ont éprouvées par la maladie et dans les engagements contre les Russes, on demande avec instance des renforts. En conséquence, cette semaine, environ 4,000 hommes sont partis d'Angleterre pour l'Orient ; dans cet envoi sont compris les détachemens qui viennent d'arriver du Canada, détachemens dont tous les soldats sont pleins de santé et de force.

La prime d'encouragement pour faire entrer au service militaire en Angleterre, a été élevée pour chaque soldat à £6 pour la cavalerie, et à £7 15s. pour l'infanterie.

Le nouvel envoi portera l'armée anglaise en Crimée à 30,000 hommes.

Des provisions en grande quantité et des habillements d'hiver ont été expédiés aux troupes.

Des 24 cylindres en fer qui ont été commandés à Woolwich pour faire sauter les vaisseaux coulés dans la passe du port de Sébastopol, 13 sont aujourd'hui terminés et sont partis pour l'Orient. Ces cylindres recevront 1000 livres de poudre.

120 chaloupes canonnières, 46 batteries flottantes contenant chacune 70 canons, formant un total de 2,800 bouches à feu, devront être prêtes au printemps prochain, pour une attaque contre Cronstadt.

On s'attend que la flotte de la Baltique arrivera sous peu de jours en Angleterre pour y passer l'hiver.

On doit former un camp de 10,000 hommes à Aldenshot afin que cette petite armée soit prête à faire la campagne de la Baltique au printemps prochain.

AUTRICHE ET PRUSSE.

Il n'est point du tout certain que l'Autriche et la Russie ne tireront point l'épée en Pologne.

La Russie a réuni une armée de 200,000 hommes qui menacent les frontières de l'Autriche. De son côté, l'Autriche a, rangés en ordre de bataille, depuis Cracovie jusqu'au Danube, 200,000 hommes, et 25,000 dans les Principautés. Les deux puissances déploient une égale activité.

Les dernières nouvelles relatives à la Prusse, disent que le 27 ult., le Czar a refusé à l'Ambassadeur prussien l'entrée de St. Pétersbourg.

ASIE.

On rapporte que le général Nicolais a battu Schamyl près de Grosnaia, sur la frontière de Circassie.

FRANCE.

Aucune nouvelle d'intérêt ; seulement, M. Soulé, ministre américain auprès de la cour de Madrid et auquel le gouvernement avait défendu de passer en France, a été relevé de cette interdiction.

Liverpool, 6 novembre.—Blé haussé 2s. par , et fleur de 1s ; peu de ventes. Consolidés fermés à 94 et 94¼. Les nouvelles du bombardement publiées le 6 ont produit un effet un peu défavorable sur le marché.

Buffalo, 22 novembre.

La nouvelle goëlette *Grand Turk*, chargé de fer à railroad, a été crevée samedi dernier par un vaisseau inconnu sur le Lac Erié et coula à fonds immédiatement. Le guide de la goëlette fut tué.

New-York, 22 novembre.

Aujourd'hui, une collision a eu lieu sur le chemin de fer de Harlem, dans la partie supérieure de la cité ; 3 passagers furent tués, et plusieurs blessés.

New-York, 22 nov.

Fleur ouverte ferme ; meilleure demande vers la fin de la journée ; 5,000 brls $8 12 à $8 50c Etat, $8 62c à $9 Ouest, $10 50 à $11 37c extra Genesee : canadienne meilleure ; peu de ventes ; $8 68 à $8 75c en consignation. Blé, meilleures arrivages et prix élevés ; 1,000 mts commun Sud blanc $1 90c ; 3,500 mts beau blanc Genesee $2 35c. Mais bonnes affaires ; 63,000 mts 90 à 91c. Ouest mêlé 89 à 90c en magasin. Avoine bonne demande 51 à 57c. Porc mess plus facile ; $12 68c ; prime $11 37 à $11 62c. Fonds plus bas et lents. Argent actif à 7. Bourse lente et plus basse 9¼ à 9½.

On annonce que le chemin de fer de Québec et Richmond sera mis en opération lundi prochain. Samedi dernier, des membres de la législature, à l'invitation du directeur gérant de la compagnie du Grand Tronc, ont visité les deux principaux ponts qui sont construits sur cette ligne, le pont de la Rivière Etchemin et celui de la Chaudière.

Le premier de ces ponts a une seule arche de 155 pieds de diamètre et est construit très solidement. Les piliers boutans sont construits de granite du Canada, et toute la maçonne est de la meilleure qualité.

Le pont de la Chaudière est le plus grand pont de la ligne du Grand Tronc, après le pont Victoria, à Montréal. Il est construit aussi de la manière la plus solide, à environ un quart de mille au-dessus de la chûte de la Chaudière. Comme ouvrage d'art, il peut supporter la comparaison de tout autre travail de ce genre sur ce continent. Il est composé de onze arches de 92 pieds chaque. La fondation est aussi de granite, mais les piliers sont en brique et très-solides. La partie tubulaire est de fer de trois quarts de pouce d'épais environ. La hauteur du pont au-dessus de l'eau est de 60 pieds, et sa largeur, outre deux trottoirs, de 8 pieds. Tout l'ouvrage a fait l'admiration des visiteurs. Le *Chronicle* dit que les ennemis mêmes du Grand Tronc ont été obligés d'admirer. Le chemin de fer est construit avec la même solidité.

Voici ce que le *Canadien* dit de cette visite :

"Samedi matin, à 10 heures, une compagnie nombreuse dans laquelle figuraient, outre le commandant des forces, nombre de citoyens et de représentants de l'assemblée, passa le fleuve pour se rendre à Hodlow Cove d'où quatre chars superbes du chemin à lisses de Richmond la transportèrent à la station du Pont de la Chaudière. L'examen de cette construction remarquable ainsi que de la voie ferrée elle-même, a convaincu de l'excellence des travaux, dont la solidité du total ne le cède en rien au fini de l'exécution. La compagnie qui a dirigé cette entreprise s'est fait le plus grand honneur au jugement de tous nos excursionistes, qui ont été ramenés à 2 heures à leur point de départ, après une collation qui leur fut servie au Pont de la Chaudière avec une cordialité toute aimable."

Vendredi soir, la chambre a voté la somme de £20,000 pour contribuer au soulagement des veuves et des orphelins des soldats des armées anglaise et française qui ont péri ou périront durant la guerre formidable qu'ils ont à soutenir contre la Russie. Après s'être assuré des dispositions des membres de la chambre, le gouvernement a cru que la somme de £20,000 ne serait pas trop considérable pour la contribution du Canada, cela ne fesant que sept sous par tête, réparti également sur le chiffre de notre population. Au dernier rapport, le nombre des morts au siége de la guerre était déjà d'à-peu près 16,000, et il est impossible de dire de combien ce nombre est augmenté aujourd'hui. Quel est donc le Canadien qui voudrait refuser sept sous pour contribuer au soulagement des infortunes qui sont la conséquence inévitable d'une telle calamité ? Nous n'en connaissons pas.

Aussi la somme a-t-elle été votée sans division par la chambre. N'ayant pas reçu les votes et délibérations de vendredi soir, nous ne publierons que samedi prochain la version française de l'adresse à Sa Majesté, adoptée par la chambre pour lui offrir la contribution de la province.

Notre confrère de l'*Argus*, dit le *Pilot* d'hier soir, a commencé dans ses trois derniers numéros, ce qu'il appelle "les développements étonnants de la honteuse maladministration départementale du gouvenement." Il a d'abord dit que les comptes publics sont tenus irrégulièrement et que les livres ne sont jamais balancés, et qu'enfin tout est dans un tel désordre, et les comptes dans une confusion tellement inextricable, que cela surpasse toute conception. Delà l'accusation d'incapacité et de mal administration contre les chefs des départements. Un seul fait suffira pour détruire cette calomnie honteuse. Nous pensons que les comptes du receveur-général sont balancés tous les soirs, et les comptes communiqués tous les matins au gouverneur-général et aux chefs des autres départements. Les livres sont balancés tous les samedis soirs. Voici la balance de samedi 18 novembre qui servira à montrer la précision avec laquelle les comptes publics sont tenus.

Etat de la balance du trésor public, samedi, 18 novembre 1854.

En main hier soir, - - -	£739,175 2 6	
Montant reçu ce jour, - - -	£0 0 0	
Montant payé do	5,149 15 2	
Différence, - - - -		£5,149 15 2
Balance en main ce soir dans les banques suivantes :		£734,025 7 4
	disponible	à intérêt
Banque de Molson, - -	£5,000 0 0	
Banque de Québec, - - -	2,087 17 6	
Do Montréal,	14,836 15 4	
Do de la Cité,	40,586 16 5	
Do du Peuple,	10,155 14 11	50,000 0 0
Do Commerciale, - -	11,783 5 5	100,000 0 0
Do du Haut C.	302,403 14 8	100,000 0 0
Gore Bank,	11,085 8 3	
Banque de B. N. A.	85 14 10	75,000 0 0
C. & D. S. Bank		11,000 0 0
Total,	£398,025 7 4	£336,000 0 0

Affaires des chemins de fer.

Débentures émises, total,		£661,702 10
193,817 10	Do do rachetées	661,652 10
467,835 0	Do do remises	
En circulation,		£50 0

Bureau du Receveur Général,
WILLIAM HEDGE.

Carte de Sébastopol et de ses environs.—Nous attendions pour ce numéro, une carte lithographiée des forts et des environs de Sébastopol, mais nous espérons pouvoir la donner dans notre prochain numéro.

L'auteur d'une lettre publiée d'abord dans la *Patrie* et ensuite dans le *Canadien*, suggérant au gouvernement ou à la commission de l'Exposition de ne pas déléguer des agents à Paris dans l'intérêt du Canada, mais de conférer cet honneur à un Canadien-français qui réside à Paris depuis quelque temps déjà, invite la *Minerve* à reproduire son écrit. La suggestion est faite très convenablement, mais elle n'est pas appuyée sur des raisons bien fortes, à notre avis. Les frais de voyage et l'expérience des lieux acquise par quelques mois de résidence ne doivent pas être d'un grand poids dans le choix d'un commissaire comme celui-là. Au reste, nous aurions des objections à recommander cette suggestion sans connaître les Canadiens qui sont maintenant à Paris ; car avant tout, il faut des talents reconnus, et de plus la confiance et le respect de nos compatriotes, à celui qui occupera, ou à ceux qui occuperont la position de commissaires de l'Exposition de Paris. Nous ne voyons pas que ce puisse être une injustice envers nos compatriotes qui sont à Paris que de choisir au milieu de nous les hommes les plus capables de nous représenter à l'Exposition de 1855.

Si nous sommes bien informé, il est déjà décidé de déléguer deux commissaires pour chaque section de la province.

La mort du Rév. P. Bapst, prêtre catholique, si cruellement outragé récemment par une populace protestante, à Ellsworth, Etat du Maine, est annoncée. Il est mort des suites des coups violents qu'il avait reçus. Le *Witness* sera donc obligé d'admettre aujourd'hui que l'attentat de la populace d'Ellsworth était meurtrier. Le *Bangor Mercury* dit que l'on n'avait rien à reprocher au Rev. Père Bapst, et qu'au contraire, il avait fait beaucoup de bien à la population catholique de cette place, et que sa conduite avait été recommandable aux yeux de tous.

ÉTAT des fonds des Réserves du Clergé fourni à la Chambre par l'hon. Commissaire des Terres de la Couronne, en réponse à une adresse de ce Corps.
30 Juin, 1851.

	£	s.	d.
Montant de versements non payés, réserves du Clergé, Haut-Canada, 7 et 8 Geo. IV, c. 62 . . .	64946	13	9
Montant de versements non payés, réserves du clergé, Haut-Canada, 3 et 4 Vic. c. 78 . .	344304	17	6
Montant intérêt,. .	116592	11	4
	525844	2	7
Montant de versements non payés, réserves du clergé, Bas-Canada, Geo. IV, ne portant intérêt . .	3614	17	3
Montant de versements non payés, réserves des ventes du clergé à rente annuelle, Geo. IV., portant intérêt . .	1405	0	0
Montant de versements non payés, reserves des ventes du clergé, Bas-Canada, 3 et 4 Vic., c. 78, portant intérêt.	15349	4	8
Montant de versements intérêt.	3439	2	8
	23808	4	7
Total.....	549652	7	2

Séance du Conseil de Ville.

Séance du 17 novembre.

Présents :-Maire suppléant, Starnes ; échevins Atwater, Whitlaw, Bronsdon, Grenier ; conseillers Campbell, Day, Homier, Adams, Montreuil, McCambridge, Thompson, Lynch et Ricard.

Plusieurs pétitions sont lues et référées au comité des chemins.

Pétitions des marguillers de l'église paroissiale de Montréal pour obtenir un nouveau délai jusqu'au 1er juin prochain, pour enterrer dans le cimetière de la Côte des Neiges.

Sur motion de l'échevin Homier, secondé par le conseiller Ricard, cette pétition fut accordée après quelques débats.

On considère un rapport sur les amendemens à être proposés à l'acte d'incorporation. A ce rapport, le conseiller Day propose de nouveaux amendemens.

Ces nouveaux amendemens étant importants et le conseil n'en ayant pas eu d'avis, le conseiller Ricard propose que "la considération du présent rapport soit remise à la prochaine séance et que pour éviter des délais, un projet de loi soit adressé à la législature sur le dit rapport rapportable le même jour. Emporté après une longue discussion.

Il fut ensuite proposé par le conseiller Ricard secondé par l'échevin Grenier.

"Que l'on ne puisse aucunement disposer du terrain acheté pour le *tail-race* ou surplus d'eau, sans un ordre du conseil et avant de savoir si l'eau que l'on en obtiendrait ne pourrait être nécessaire à la construction du canal ou *docks* projetés.—Emporté unanimement, quelques membres qui y étaient opposés ne voulant pas enrégistrer leurs votes.

Le rapport du comité de police sur la lettre de M. Dubuc relativement à certains jugemens du recorder, fut adopté.

Le conseiller Ricard donne ensuite les trois avis de motions suivants :—

Qu'à la prochaine séance, je proposerai qu'un *survey* ou exploration soit faite pour savoir si l'on ne pourrait pas utiliser le *tailrace* ou surplus d'eau pour la construction d'un canal ou *docks* projetés suivant la motion qui a été passée ce soir par le conseiller Ricard.

Qu'à la prochaine séance, je proposerai que les abris qui sont maintenant élevés au bassin du canal soient vendus par encan public, s'il n'en est pas disposé autrement d'ici à ce temps-là.

Qu'à la prochaine séance, je proposerai que vû qu'il est impossible de mettre à exécution un certain règlement passé le 11e jour de février 1847, pour vendre et mesurer le bois, il soit nommé et appointé à cette fin un homme de police sur le nombre existant, ayant pour devoir spécial la mise à exécution du dit règlement, ou à ce défaut à ce qu'un inspecteur soit nommé particulièrement à cette fin.—

Le conseiller Day donna avis qu'à la prochaine séance, il demanderait au président du comité des Chemins s'il était du devoir de ce comité ou de celui de l'inspecteur de faire un examen de l'état des rues et des parapets à certaines époques et à quelles époques cet examen devrait être fait, et autres informations relatives à l'entretien des rues.

Puis le conseil s'ajourne.

La *Minerve* est priée de reproduire la correspondance suivante qui a été publiée dans le *Herald* d'hier matin :

A l'Editeur du MONTREAL HERALD.

MONSIEUR,—Permettez-moi de répondre à un article qui a paru dans le *Herald* du 13 courant. Je l'aurais fait plus tôt, mais j'avais des raisons particulières pour m'abstenir alors. Mon intention est tout simplement de vous exposer brièvement ainsi qu'à vos nombreux lecteurs un état des faits qui ont rapport à ma difficulté avec la Corporation de Montréal. Il est connu publiquement que la Corporation a tenté de prendre possession de ma propriété,—légalement peut-être, mais non avec justice, très-certainement. Cependant, je sais que j'ai plusieurs ennemis personnels dans ce corps qui ont saisi cette occasion pour se venger de moi. Je pourrais nommer des membres de ce corps qui ont juré de s'opposer à moi de toutes leurs forces et dans toutes les circonstances. Néanmoins, je suis loin de penser que le conseil soit composé en entier d'hommes comme ceux-là. Il y a là des hommes honorables et de bons citoyens ; mais je suis fâché de dire que ces hommes ne savaient pas qu'on me fesait une telle injustice, sous un prétexte légal.

Dans l'article en question, vous dites : "si la corporation tente de déposséder brusquement le propriétaire, il est justifiable de résister, et de continuer sa bâtisse en dépit de ses édits." Je suis fâché d'avoir à résister à l'édit de la Corporation, mais la résistance est un devoir sacré pour tout citoyen lorsqu'il est ainsi dépouillé de sa propriété privée.

Lorsque la corporation eut décidé d'élargir la rue St. Joseph, un jury fut choisi pour faire une enquête et accorder à M. Murray qui était alors au moment de bâtir sur la rue St. Paul et la rue St. Joseph, le montant que, dans son opinion, il serait juste de lui accorder pour le terrain requis pour l'utilité publique. M. Murray eut la permission d'être entendu devant ce jury, comme il en avait indubitablement le droit. Il amena des témoins qui prouvèrent au jury qu'il éprouverait tant de dommages, si on ne lui accordait pas un juste prix pour son terrain ; qu'une bâtisse sur l'ancienne ligne lui aurait coûté peu de chose de plus que celle qu'il a construite sur la nouvelle ligne, bien que le revenu ne soit pas aussi considérable, tant s'en faut. Cependant, après examen et enquête, on accorda £2,000 à ce monsieur pour 990 pieds de terrain en superficie, ou 40s 5d par pied. Comment a-t-on agi avec moi ? Vous le croirez à peine ; les avocats de la Corporation ne m'ont pas permis d'avoir un seul témoin pour prouver qu'un premier jury ne m'avait pas accordé une somme suffisante pour le terrain dont on avait besoin sur la rue St. Joseph. J'étais prêt à prouver à ce jury par le témoignage de quelques-uns de nos meilleurs architectes, que la différence du coût d'une bâtisse sur l'ancienne ligne ou sur la nouvelle, n'était que d'environ £153. L'érection de mes bâtisses sur l'ancienne ligne, m'aurait donné deux magasins, dont le loyer aurait été d'environ £275 pour l'un et £150 pour l'autre ; tandis qu'au contraire, en bâtissant sur la nouvelle ligne, il ne me reste que l'espace d'un seul magasin dont le loyer ne pourra guère être plus de £275 ; démontrant ainsi qu'en donnant mon terrain, j'aurais perdu un revenu de £200 par année, pour la minime somme de £650 que m'avait adjugée le jury, et la différence de £153 dans le prix de construction. J'avais les témoins les plus compétents pour prouver tout cela ; mais, comme je l'ai dit déjà, on m'a refusé péremptoirement de faire entendre un seul témoin devant le jury. Celui-ci ne m'accorda que £650 pour 688 pieds de terrain en superficie, ou environ 19s par pied. Si vous comparez ce dernier chiffre avec les 40s 5d par

MARIAGE.

A Berthier, le 21 du courant, par le Révérend Messi e Gagnon, curé du lieu, Olivier Boucher, écr., de Maskinongé, à Delle. Fany McBean, de Berthier.

DECES.

En cette ville, le 17 courant, à l'âge de 71 ans, 1 mois et 12 jours, Dame Euphrosine Lamontagne, veuve de Julien Perrault. Sa vie fut remplie de bonnes actions, de sacrifices, d'épreuves douloureuses. Charitable envers les pauvres, elle fut toujours pour eux prodigue de consolations et de secours ; pleine de tendresse et d'affection pour sa famille, elle en vit mourir successivement les membres les plus chers dans la force de l'âge ; amie de son pays, elle prit une large part à tous ses malheurs à l'époque des troubles. La mort de son fils Charles Ovide Perrault, tué à St. Denis, l'exil et l'emprisonnement de la plupart de ses parens et amis, la frappèrent alors dans ses plus chères affections. Tout dernièrement, elle eut à regretter la perte de son seul frère, M. Chs. Lamontagne, et celle de son gendre, M. E. R. Fabre. Toutes ces épreuves, jointes à un état de souffrance continuel, avaient épuisé ses forces ; aussi a-t-elle succombé à quelques jours de maladie seulement. Jusqu'à la fin, elle a conservé le caractère aimable qui lui avait fait tant d'amis. Le souvenir de ses vertus, de ses bonnes œuvres, de son amitié, nourri par les larmes et les regrets, vivra toujours dans les cœurs de ceux qui l'ont connue.

LE PERRY DAVIS PAIN KILLER est un régulateur excellent pour l'estomac et les boyaux, et devrait être dans toutes les maisons, spécialement à cette saison de l'année.—Vendu à 25 *cents* seulement la bouteille, par les marchands en général.

☞ Dans cet âge où les richesses sont si recherchées, il est rare de trouver dans un homme plus de dévouement pour l'intérêt public que pour le sien propre. Dans une visite à la ville de Spindles, un homme de profession nous présenta au célèbre chimiste, le DR. C. AYER, dont le nom est maintenant peut-être plus connu que tout autre des malades. Connaissant la popularité inouie de ses médecines et leur grand débit, nous pensions le trouver roulant dans les richesses. Mais non, nous le trouvâmes dans son laboratoire, occupé avec ses clercs, dans ses creusets, alambics et retortes, se livrant tout entier à la bonne composition de ses mélanges, dont la vertu avait sauvé la vie à des milliers de personnes. On nous dit que malgré son grand emploi et l'argent immense qu'il gâgnait, le docteur n'était pas riche. La raison en est claire ; parceque le materiel coutant cher, et n'épargnant rien pour faire ses préparations, son profit à la fin était petit.
—*Americain Farmer, Phil.*

Vente de Meubles, Outils &c.

LUNDI prochain, le 27 courant, à la résidence de feu JOSEPH MOISE DUCHARME, rue Mignonne il sera procedé à la vente par encan des MEUBLES de ménage, OUTILS de menuiserie, &c. dépendant de la communauté de biens qui a existée entre ce dernier et DAME SOPHIE GIGUIÈRE, son épouse.

Vente à DIX heures A. M.
H. T. SENTENNE, N. P.
23 nov.

Liste des Lettres

NON RÉCLAMÉES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1r. Nov et le 15 Nov. inclusivement.—Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse—En demandant de ces lettres, il est nécessaire de spécifier qu'elles ont été annoncées.

Outre cette liste, une autre des lettres de *ville* est affichée à l'entrée du bureau correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

	B
Bubler Madame	Berard Mlle Sophie
Breyere Dlle Agues	
	C
Courcheve Louise	Clemenz Mme de Coubrout d'Amour
	D
Decarie Dlla Marguerite	Desautels Mme Veuve François
Desell Mme Mary	Duclos me Anid
Duperey Mlle	Decelle Dame Marie
Des Rivières Mme	
	F
Fournier Mme P	
	G
Geaudro Dlle Josephine	
	J
Jonbert Mme Elizabeth	
	L
Lefebvre Mlle Utaline	Leblanc Lizabelle
Leveque Mlle Denis	Laman Mme Veuve H P
Lecuier Mlle Adeline	
	M
Mouk Mlle Lina	
	P
Poirier Mlle Elmina	Pare Dlle Clemence
Paradis Dame Joseph	
	R
Row Madame	
	S
St. Onge	Santong Mlle Olive
Serauor Angelle	St. Cermain Mme B
	T
Trudeau Mlle Louiea	

LISTE DES MESSIEURS.

	B
Barré Nicolas	Bélanger M
Bédard Louis	Bette Augustus
Berger Charles	Blanchard Elzéar
Biron Moïse	Bouchard Régiste
Bourgois Joseph	Bousquet Louis
	C
Cadaux Maximin	Chapeleau M
Cheff Camil	Corneille Pierre
Cusson Antoine	Chassé Jean Baptiste
	D
Dérage Joseph	Dégrange Ignace
Deslauriers A H	Déroche Joseph
Déroche Jean	Defs M
Digon Joseph	Doré François
Doré Jean Baptiste	Duvert Hector
Dudevoir Ailair	
	F
Fay	Filiatreau Octave
Fissault Adolphe	Foivler Joseph
Forgette Moïse	
	G
Gareau Joseph	Girard Jean
Gaton Isidore	Gouchie M
Gougon Charles	Godère Isidore
Goudras François X	
	H
Hirbet Augustin	Hunbeaux François
	L
Lacroix Joseph	Lassainte Louis
Laliberté Ovide	Lahai Octave
Lamoureux Charles	Laberge Charles
Labelle Antoine	Lanetot Joseph
Laporte Narcise	Lamond Joseph
Lafleche Louis	Labadie François
Lacroix Jean Baptiste	Leblanc Charles
Lebranche Léon	Leclerc Louis
Lepage Charles	Lefaivre Antoine
Lizotte François	Lussier Elie
	M
Magnan A	Martin Séraphim
Martel Pierre	Magnan Pierre
Mause Jean Baptiste	Masson Loui
Michon Joseph	Monarque Fréderi M
	N
Normand Jacques 2	Normand Joseph
Nolin Pierre	
	O
Ouvier P L	
	P
Parant A F	Papineau W M 2
Papineau Luc	Pariseau Napoléon
Papineau Napoléon	Paris Louis
Perault François	Peltier Paul
Pomminville François	Prudhomme Eustache
Poitras Bernabé	
	R
Racette François	Rousseau Siméon
Rochon Edouard P	Rodrigue Fardinand
	S
Senécal André	Snakehal Charles
St. Chasles Joseph	Stival Louis
	T
Tanefaire Gérémie	Trudelle Joseph
Tramblay A	Turgeon L O
Turcotte Joseph 2	
	V
Voirdye Monsieur	Vincent Léon

Bureau de Poste,
Montréal, 15 nov. 1854.

EMPIRE SALOON.

ON vient de recevoir au Salon ci-dessus, des HUITRES FRAICHES en écailles et en bon ordre.

5 sept. F. FRANCISCO.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT.

AVIS.

UNE ASSEMBLÉE d'ajournement des actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent, aura lieu au Bureau de la Compagnie, à Montréal, à MIDI, MERCREDI, le SIX DECEMBRE 1854.

Compagnie du Chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent—Montréal, 23 nov.

Nouveaux Arrangements,

LE et après le 22 Novembre le steamer IRON DUKE laissera Montréal, portant les PASSAGERS de PREMIERE CLASSE seulement, en connection avec les Trains de Rouses Point à 8:00 A. M. et 3:30 P. M. en connection à Rousses Point avec les stamers du Lac Champlain et les chemins de fer de Boston, New York et Ogdensburgh.

Les passagers par le train du matin arrivent à Ogdensbourgh le même après-midi, et à Boston et New York le jour suivant à midi, ceux qui prennent le train de l'après-midi, arrivent à New York et Boston le jour suivant.

Pour Billets et les informations qui concernent les différentes routes des Etats-Unis et du Haut-Canada, s'adresser au Bureau Général des Billets, 69 Rue des Commissaires, Bassin des Steamboats de Québec.

W. A. MERRY,
23 nov. Secrétaire.

Province du Canada,
District de Montréal }

Dans la Cour Superieure.

POUR LE BAS-CANADA.

Lundi, le vingtième jour de Novembre, mil huit cent cinquante-quatre.

PRESENTS :
L'Honorable Mr. le Juge DAY,
" " SMITH.
" " VANFELSON

No. 526.

CHARLES FROSTE, de Gorham, dans l'Etat du Maine, un des Etats-Unis d'Amérique, Maître-Marinier,

Défendeur.

et

ROBERT GIRVIN, de Liverpool, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande appelée Angleterre, Commerçant,

Demandeur.

IL est ordonné, sur la motion de MM. CROSS & BANCROFT avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le Retour de Thomas A. Martin un des huissiers jurés de cette Cour, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur n'a pas de domicile en cette partie de la province du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Montréal, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelle de cette cité appelé " The Montreal Argus " et deux fois en langue française dans le papier-nouvelle de cette cité appelé " La Minerve," notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la derniere insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

Par le Cour,
MONK, COFFIN & PAPINEAU,
23 nov P. C. S.

Province du Canada,
District de Montréal }

Dans la Cour Superieure

POUR LE BAS-CANADA.

Lundi, le Vingtième jour de Novembre mil huit cent cinquante-quatre.

Présents :
L'Honorable Mr. le Juge DAY,
" Mr. le Juge SMITH,
" Mr. le Juge VANFELSON.

No. 632.

JOHN REDPATH, écuier, de la Cité et District de Montréal, Président de la Banque de Prévoyance et d'Epargne de Montréal ; l'Honorable JAMES FERRIER, écuier, du même lieu, membre du Conseil Législatif, et JOHN TORRANCE, écuier, du même lieu, Vice-Président de la dite Banque de Prévoyance et d'Epargne de Montréal, syndics de la dite Banque de Prévoyance et d'Epargne de Montréal, établie par et en vertu d'un Statut de cette Province passé dans la Session du Parlement tenue dans la quatrieme et cinquième années du règne de Sa Majesté, étant le chapitre 22, intitulé, " un acte pour encourager l'établissement des Banques d'Epargne en cette Province et pour les régler. "

Demandeurs,

vs.

WILLIAM EGAR, ci-devant ferblantier, de la dite Cité de Montréal et maintenant absent de cette Province,

Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de Messieurs CROSS et BANCROFT, Avocats des Demandeurs, en autant qu'il appert par le retour d'un des huissiers de cette cour, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette Provin du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Montréal, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelles de cette cité appelé " *The Montreal Gazette* " et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles de cette cité appelé " *La Minerve,* " notifié de comparaître devant cette Cour, e là de répondre à la demande des dits Demandeurs sous eux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour.)
MONK, COFFIN & PAPINEAU,
23 nov. P. C. S.

Madame Roy.

MAISON DE PENSION PRIVÉE, rue Bonsecours, vis-à-vis les ruines de l'hôtel Donegana. Il y a deux ou trois chambres vacantes.

21 nov —qik

EXPOSITION DE PARIS.

CONCOURS LITTERAIRE.

AVIS.

Le Comité Exécutif de l'Exposition de Paris a cru qu'il était nécessaire de répandre en Europe des renseignements plus amples et plus complets que ceux que l'on possédé déjà, sur les ressources et la condition du Canada ; et dans ce but offre au concours trois prix à être distribués au auteurs des trois meilleurs essais sur le Canada, ses ressources, sa configuration géographique et géologique, ses produits naturels, ses manufactures, son commerce, ses institutions sociales, politiques et d'éducation, et renfermant des statistiques générales. Le premier prix sera de £150, le second de £60 et le troisième de £40.

En traitant ces différents sujets on devra s'occuper des avantages que le Canada possède comme voie de transport pour le fret et les passagers des bords de l'Atlantique et du Golfe vers les régions de l'Ouest, comparés avec les avantages que présentent les autres routes.

Les compétiteurs devront envoyer, à l'adresse du soussigné, leurs essais dans la langue française ou dans la langue anglaise, à leur choix, le ou avant le 15 février prochain. Chaque essai devra porter un chiffre (significatif ou motto) : et un chiffre semblable devra être en même temps expédié dans une lettre cachetée portant le nom de l'auteur. Les essais couronnés seront la propriété du comité.

L'utilité pratique, la clarté et la précision seront les principales qualités sur lesquelles les juges insisteront dans la distribution de ces prix.

J. C. TACHÉ.
Secrétaire du Comité Exécutif.
Québec, 16 novembre 1854. —ti

RAFLE.

UN HARNAIS monté en argent, SERA RAFLÉ à L'HOTEL DU CANADA, rue St. Gabriel, par 70 souscripteurs, à 10s. chaque. Ce harnais a été fait par M. LOUIS COUSINEAU, apprenti de M. André Senécal. La rafle aura lieu le 23 DECEMBRE. Des listes sont déposées à l'Hôtel du Canada, chez M. ANDRÉ LAPIERRE et GABRIEL ROLLAND.

21 nov.—jk

CORBILLARD.

LE Soussigné vient de se procurer un superbe CORBILLARD (char funebre). Il est prêt à transporter les personnes défuntes à moitié prix.

☞ Ce Corbillard est à vendre.

XAVIER CUSSON.

Quarré Chaboilliez, vis-à-vis la station du chemin de fer de la Chine.

Montréal, 24 oct—m

AVIS.

TOUTES les personnes endettées envers la succession vacante de feu Pierre Cartier, en son vivant Charpentier de la paroisse de St. Michel de Lachine, sont priées de venir régler sans delai, et les Créanciers de cette succession sont aussi priés de présenter leur compte de suite, en s'adressant à Joseph Martin dit Versailles, Curateur de la dite succession, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P.
Montréal, 21 nov. 1854.—ds

Joseph Amiot, Notaire,

TIENT son Etude, à Montréal, Rue Lagauchetière, No. 75

21 nov.—j

APPLICATION A LA CORPORATION.

LE soussigné fera application au Conseil de Ville, dans sa prochaine séance, pour ériger une SAVONNERIE sur un lot de terre situé sur le Chemin Papineau, entre les rues Dorchester et Lagauchetière.

MORRIS HEILMAN & CIE.

21 nov.—dxi

CIRE BLANCHE ANGLAISE PURE

A vendre par les soussignés.

JUS DE CITRONS FRAIS, fortement recommandé comme remède pour le Rhumatisme, à vendre par les soussignés.

HUILE MEDECINALE DE FOIE DE MORUE venant d'être reçue directement de Terreneuve, à vendre par les soussignés.

MAUX DE DENTS, &c.—récemment reçue, POUDRE BLANCHE de Howards pour emplir les Dents creuses.—Prix 3s. 9d. par bouteille.

à vendre par
ALFRED SAVAGE & CIE.,
Rue Notre-Dame,
Voisins du Nouveau Palais de Justice.

21 nov.

AVIS.

FET par les présentes donné à toutes personnes endettées à la succession de feu ALEXIS COLIN, en son vivant aubergiste du village de Longueuil, de régler leurs comptes sans délai, et les créanciers de présenter leurs réclamations.

E. PAGES, N. P.
Longueuil, 21 nov.—d

Corporation de Montréal.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
Hôtel-de-Ville, Montréal, 23 octobre 1853.

AVIS est par le présent donné, que les Livres de cotisations pour le quartier STE. MARIE, de cette Cité, pour l'année courante, sont COMPILÉS et FILÉS dans le Bureau du soussigné et les propriétaires et autres qui sont cotisés dans iceux sont priés de payer immédiatement.

Si quelqu'un se considérait lésé par la cotisation de sa propriété foncière ou personnelle, il sera compétant, durant trois semaines de cette date, de faire une application par écrit, adressée au comité chargé de réduire les surcharges, accompagnée des baux et autres pièces justificatives.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

27 oct.—ni

LE TIRAGE au SORT des 152 terrains pour bâtir, appartenant à E. L. Pacaud, écuier, aux Trois-Rivieres, aura lieu le VINGT-HUIT FEVRIER prochain. On pourra se procurer des billets et des circulaires et prendre communication des plans, des MM. Fabre & Gravel, Z. Chapeleau, John Armour, libraires ; et de MM. C. A. Rochon, agent à Montréal ; de A. Dufresne, agent à St. Athanase, qui visiteront les campagnes.—14 nov—tmk

DEUX MILLE TEMOINS VIVANTS

CERTIFIANT à leurs voisins de jour en jour les effets étonnants du

" DAVIS PAIN KILLER. "

Sandusky City, Ohio, 24 Nov. 1848.

M. J. N. HARRIS :—Cher Monsieur,—J'ai reçu vos médecines, nous avons commencé à vendre " Perry Davis Pain Killer " et sans beaucoup d'effort de notre part, il s'en fait un grand débit et plus il est connu plus l'on en vend. Tous les compliments que l'on nous fesait de cette médecine nous engagèrent d'en faire usage dansnotre propre famille. Nous avons pu nous convaincre des bons effets de cette médecine ; et nous avons vendu plus de " Davis Pain Killer " que toute autre médecine dans un si petit espace de temps, et c'est la seule médecine qui ait donné une entière satisfaction aux acheteurs.—La dépêche des affaires nous a empêché de vous envoyer des certificats ; mais nous avons dans notre voisinage au-delà de deux milles témoins vivants, certifiant à leurs voisins les effets étonnants de votre médecine. Gardez-en un grand assortiment dans l'Ouest ; c'est une médecine telle que celle-là qu'il faut au peuple, et on a déjà trouvé qu'on pouvait guérir la fièvre etc., pour vingt-cinq cents.

Plus nous en vendons, plus nous sommes convaincus que le Perry Davis Vegetable Pain Killer prendra le dessus sur toutes les médecines qui se colportent avec profusion à travers l'Ouest. Pourquoi ne réussirait-elle pas ? Cette médecine guérit un Rhume dans une heure, une toue sévere en un soir, et il a été prouvé qu'elle était la meilleure médecine en usage pour les maux d'estomac et autres.

Vos. ob etc. LOCKWOOD & GRAHAM.

MM. Perry Davis & fils, permettez-moi d'ajouter mon témoignage en faveur de votre Pain Killer. Le 4 courant, mon fils fut horriblement bruié par des pétards ; j'ai immédiatement envoyé chercher du Pain Killer, avec de l'Huile je frottai la plaie et il est maintenant bien.

JACOB A. WESTERVELT,
Maire de la Cité de New-York.

A Vendre à Montréal chez
Wm. Lyman et Cie. S. J. Lyman et Cie., J. Jardiner, W. E. Bowman, P. E. Picault, Richard Birks.—16 nov.

Corporation de Montréal.

Aqueduc de Montréal.

Avis à ceux qui prennent l'Eau.

TOUTES les personnes qui prennent l'EAU sont par le présent notifiées qu'elles doivent garantir leurs TUYAUX pour l'eau contre le froid durant l'hiver, vû qu'il n'y aura aucune réduction de faite sur le prix de l'eau dans le cas où l'eau gelerait par suite de leur négligence à se conformer au présent avis.

Par ordre du Comité de l'Eau,
FRANÇOIS LEBLANC,
Surintendant des Aqueducs.

Hôtel de Ville,
Montréal, 16 novembre, } ni

Service d'Hiver à Portland.

LA Compagnie Canadienne de Navigation à vapeur, sous Contrat avec le gouvernement provincial de Sa Majesté en Canada.

BUREAU DE LA COMPAGNIE,
No. 3, Royal Insurance Buildings North John Str.
LIVERPOOL.
WILLIAM RUDD, Secrétaire

VOYAGE DE PORTLAND A LIVERPOOL.

Les vapeurs de la Compagnie sont de la première classe et sont :

OTTAWA..... Capt. J. B. Atkins
CLEOPATRA ... Capt. Salt.
CHARITY..... Capt. W. Paton.
ERIE Nouv vapeur Capt. ——
HURON, do Capt. ——
ONTARIO do Capt. ——
SARAH SANDS, Capt W. Lisley

Un des vaisseaux ci-dessus laissera Portland, le 5 et le 2 novembre.

PRIX DU PASSAGE.

De Portland à Liverpool.—1re classe 85 piastres.
Do do 2de classe 60 do
Do do 3e. classe 30 do
Provisions, &c.
De Liverpool à Portland et Montréal :—
1re classe 20 guinées.
Do do 2de classe 14 do
Do do 3e. classe 8 do
Provisions, &c.
Il y a un médecin à bord.
Pour fret et passage s'adresser à
LAMONT & M'LARTY,
21, Water street Liverpool.
Et à DAVID BELLHOUSE,
Portland, Montréal et Québec.

16 oct.

EN conséquence des Steamers OTTAWA et CLEOPATRA ayant été pris par le Gouvernement pour transporter des Troupes au siége de la guerre, la Compagnie Canadienne a LOUÉ le splendide et nouveau

VAPEUR "CANADIAN,"

pour aider à faire le service de mensuel entre LIVERPOOL et PORTLAND, durant l'Hiver.

Le "CANADIAN" laissera PORTLAND pour Liverpool le PREMIER de DECEMBRE, après l'arrivée des Trains de Montréal et de Québec.

DAVID BELLHOUSE,
Portland.

16 nov.

REGULATEUR et OUVRAGE AUX PIANOS FORTE.

MR. W. H. MANBY [ci-devant de chez MM. ADAMAN & GRAYS, facteurs de Piano, Albany,] solliéte le patronage du public de Montréal, dans la branche ci-dessus, ayant eu sept années d'expérience dans la Société ci-dessus.

Tout ordre qui lui sera donné sera exécuté avec célérité. Les ordres devront être laissés chez MM. Seebold & Frères, magasin de musique, No. 221, rue Notre-Dame.

Montréal, 16 nov—mp

Avis Public

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, que le Soussigné, Propriétaire de la Maison Provinciale de Hardes, No. 65, Rue Notre-Dame, [Enseigne du Drapeau Blanc,] a yant reçu ses gracieuses et admirables modes d'automne et d'hiver, Directement de Paris et New-York, et ayant fait un beau choix de Marchandises sans égales, propres pour la Saison actuelle et l'Hiver, consistant en les plus belles qualités de velours Fleuri, PELUCHE de Soie, couleurs assorties, très bien adaptés pour les VESTES, ainsi qu'un beau stock de CASIMIRES à PANTALONS, et une grande quantité de DRAPS Retournables, Castor, Whitney et Pilot—lequel a tout été acheté au comptant, et peut par conséquent être vendu à MEILLEUR MARCHE que dans aucune autre maison de cette ville, et avec une grande élégance—le tailleur attaché à cette établissement étant l'un des meilleurs de Montréal.

Les Acheteurs EN GROS trouveront leur avantage en examinant le

DEPARTEMENT DES HARDES FAITES.

dont les prix et les qualités des articles ne peuvent manquer de donner complète satisfaction.

M. L. D. GAREAU.

14 nov.—dm

Argent Trouvé,

UN jeune homme de la paroisse de St. Joseph de Maskinongé, voyageant, en juin dernier, des Mines du Lac Supérieur avec un de ses associés qui revenait au Canada, s'apperçut que son compagnon de voyage [dont il ignore le nom et le lieu du domicile] avait oublié, dans l'hôtellerie où ils avaient couchés, une somme d'argent, fruit de son travail et de ses épargnes. Espérant remettre cet argent à son propriétaire, il le prit sur lui et se rendit en Canada, alla même à sa recherche dans quelques paroisses du comté d'Yamaska, dont il le croyait originaire. Ses efforts ont été infructueux. Il n'a pu jusqu'ici trouver le domicile de l'infortuné probablement encore inquiet sur sa perte. Il saisit cette voie pour l'informer qu'il recouvrera la somme perdue en s'adressant au Sr. EMMANUEL MASSON, de Maskinongé, District des Trois-Rivières, et en payant les frais de cette annonce.

Meskinongé, 14 nov.—j

CIRE-VIERGE.

LE Soussigné offre aux Fabriques, la meilleure CIRE, en ce pays, pour CIERGES. Il pourra en fournir des quantités considérables, au plus bas prix.

J. C. ROBILLARD.
Montréal, No. 106 Rue St Paul.

9 nov.

CHANDELLE ADAMANTINE.

DIVERSES QUALITES.

J. C. ROBILLARD
No. 106, Rue St. Paul.

Montréal, 9 nov. 1854

AVIS.

TOUS ceux qui ont des reclamations à faire contre la succession de feu M. JOSEPH ALEXANDRE BOISVERD, Prêtre et Missionnaire de Boston, sont priés de les adresser au plutôt au soussigné.

G. MARCHESSEAU Ptre.
St. Hyacinthe, 16 nov.—mp

PELLETERIES ! PELLETERIES ! !

ON trouvera chez le soussigné un assortiment complet et varié de PELLETERIES tel que CASQUES, BOAS, VICTORINES, PELLERINES, MITAINES et GANTS assortis, le tout est à très bas prix.

14 nov. L. C. BARBEAU.

Bureau de Poste,

MONTREAL, 23 novembre 1854.

ARRIVEE ET DEPART DES MALLES DE MONTREAL.

MALLES.		DUES.
Québec, *par vapeur*	8:00 A M	tous les jours, Lundi except.
Québec, *par terre*	8:00 A M	do Mardi do
Canada Ouest	7:00 P M	do
Lepiniere	10:00 A M	do
St. Jerôme, &c.	10:00 A M	do
Sorel, &c.	10:00 A M	do
Terre-Pointe *except Portland*	10:00 A M	do
St. Jean, N. B. *par Portland*	5:00 P M	Mercredi et Samedi
Portland, St. Hyacinthe, Sherbrooke, &c	5:00 P M	tous les jours Dimanche exc
Brownsburgh, &c., *par vapeur*	7:00 P M	do
Châteauguay, Beauharnois, &c.	7:00 P M	do
St. Remi, &c.	9:00 A M	do
Chambly, St. Césaire, &c.	10:00 A M	do
St. Laurent, St. Eustache, &c.	8:00 A M	do
St. Isidore, Ste. Thérèse, &c.	8:00 A M	Lundi excepté
Ferre-bonne, New-Glasgow, &c.	1:00 P M	Mardi, Jeudi et Samedi
		Lundi, Mercredi, Vendredi

FERMEES.		
Québec, *par vapeur*	4:00 P M	tous les jours, dimanche ex *
Québec, *par terre*	5:00 P M	do do
Canada Ouest	11:00 A M	dimanche à 9:00 A M
Lepiniere	12:00 M	tous les jours, dimanche except
St. Jerôme, &c.	12:30 P M	tous les jours, dimanche except
Sorel, &c.	2:30 P M	et 3 P M do
Terre-Pointe *except Portland*	2:30 P M	do
St. Jean, N. B. *par Portland*	8:00 A M	Lundi et Jeudi †
Portland, St. Hyacinthe, Sherbrooke, &c	8:00 A M	tous les jours, dimanche. ex ‡
Brownsburgh, &c., *par vapeur*	6:00 A M	do do do
Châteauguay, Beauharnois, &c.	6:00 A M	do do do
St. Remi, &c.	3:00 P M	do do do
Chambly, St. Césaire, &c.	2:00 P M	do do
St. Laurent, St. Eustache, &c.	9:00 A M	do do
St. Isidore, Ste. Thérèse, &c.	9:00 A M	Lundi, Mercredi, Vendredi
Ferre-bonne, New-Glasgow, &c.	9:00 A M	Mardi, Jeudi et Samedi

* On recevra les lettres, &c., au bureau du conducteur de la malle, à bord du bateau, jusqu'à son départ 5 p. m.

† On recevra les lettres, &c., au bureau de Poste jusqu'à 1:45 p. m., et au bureau du conducteur de la Malle, à la Station du chemin de fer, rue Bonaventure, jusqu'à midi, tous les jours et les dimanches jusqu'à 10h.

‡ Les lettres, &c., seront reçues au bureau de poste jusqu'à 9 : 00 a m., ou au bureau du conducteur de la malle, à bord du bateau, quai Jacques-Cartier, jusqu'à son départ 9:30 a. m.

G. L. ROLLAND,

Importateur et Manufacturier DE BOTTES ET SOULIERS, &c.

No. 48, 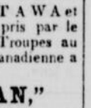 No. 48,

Place Jacques Cartier,

LE Soussigné a l'honneur de remercier ses nombreuses pratiques, tant de la ville que de la campagne, et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il ôse se flatter que par le soin qu'il apportera à son commerce, et le Bas Prix, mériter la continuation de ce patronage. Il offre maintenant en vente un grand assortiment de Chaussures de toutes grandeurs et de toutes qualités, et un assortiment complet de CUIRS, ainsi que HARNAIS, SELLES, BRIDES, &c

2000	Paires de Bottes de veau	
3000	do	Bottes Taures fines
4000	do	grosses bottes doubles
1500	do	¾ bottes de taure
1000	do	¾ do d'enfants
300	do	congress en veau ciré
1000	do	souliers lassés en cuir patent
1000	do	do cuir à patent
1800	do	brogames en cuir patent, assor.
500	do	do en veau ciré assorti
2400	do	Jenny Lind en cuir patent
1000	do	do do en veau ciré
500	do	cuir patent
2000	do	bottines de veau pour femmes
1800	do	do do do enfants
13000	do	Waterloo asst. pour enfant ainsi que d'hommes,
10000	do	Cakes de couleur cuir patent grandeurs assorties
3000	do	cakes com. en veau
600	do	souliers lassés en veau et taure pour hommes
600	do	do à oreilles pour d'hommes
		Chaussures Communes.
500	do	do à chevilles pour femmes
1000	do	bottines com. do.
400	do	petites Bottines com. do
400	do	grandes bottes do asst do
3000	paires Bottes Rouges	
500	paires Racquettes	

Claques de caoutchouc pour hommes, femmes et enfants.

Souliers d'Orignal.

Mitaines d'Orignal.

Tout ordre exécuté avec ponctualité seulement en gros.

G. L. ROLLAND.

Aux cordonniers.

LE Soussigné a en mains un Assortiment varié de tous les Articles nécessaires aux Cordonniers, tel qu'OUTILS, CHEVILLES, Aiguilles et Soies pour moulin, Lacets, &c., &c.

G. L. ROLLAND.

31 oct—am

CALENDRIER ET ALMANACH

Pour l'Année 1855,

A VENDRE,
EN GROS ET EN DÉTAIL À
L'Imprimerie de Louis Perrault
ET CHEZ LES
PRINCIPAUX LIBRAIRES.

Montréal, 14 nov.—si

Dr. D. C. MacCALLUM,

EST déménagé dans la rue Craig, No. 152, seconde porte de la Côte St. Laurent.

14 octobre.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

OU à louer pour plusieurs années, un EMPLACEMENT situé au Faubourg St. Antoine faisant l'encoignure des rues St. Antoine et Lamontagne, contenant environ un arpent quarré, avec CINQ MAISONS en bois dessus construites et autres bâtisses : ce Terrain est tres avantageux pour le commerce, ayant été employé comme tel depuis grand nombre d'années.

Pour les conditions s'adresser à Montréal, à Joseph Aussem, Ecuier, N. P. Petite rue St. Jacques, No. 21 : ou à L. S. Martin N. P. Rue St. Laurent, No. 6.

Possession au 1er mai prochain.

M. BOULET Propriétaire.

7 nov.

NOUVELLES MARCHANDISES D'AUTOMNE

REÇUES

A LA MAISON ROBILLARD ENOS & CIE.

NO. 22

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. GABRIEL.

LES soussignés tout en remerciant leurs pratiques et le public en général de l'encouragement généreux qu'ils en ont reçus, les informent qu'ils ont reçus par les derniers arrivages une grande partie de leur assortiment, tel que, Drap, Casimire, Doeskin, Cloating, châles Echapes, Flanelles, Couvertes, Carisé, &c. et reçoivent régulièrement tous les jours le reste de leur assortiment, qu'ils disposeront à bonne composition comme par le passé en gros et en détail.

ROBILLARD ENOS & CIE.

31 oct.—smk

VENTE A L'ENCAN

PAR J. D. BERNARD & CIE.

Derniere Vente de Marchandises Seches Francaise et Anglaise de gout et d'etape.

—o—

AUX magasins des soussignés, JEUDI prochain, le 23 courant, sera offert au commerce par encan public, et sera vendu sans réserve, tout ce qui leur reste de plusieurs consignations, ce qui forme un grand assortiment de marchandises de haut prix. On donnera les détails sur les programmes le jour de la vente.

—AUSSI—

Des marchandises d'un banqueroutier, comprenant un grand assortiment de Marchandises coupées et en pièces, hardes faites &c.

—AUSSI :—

4 caisses Surtouts Chesterfields, tous faits de Londres et petits Manteaux pour Dames et Messieurs faits de la meilleure façon et sont maintenant prêts à être visités.

Afin de terminer la vente le même jour, on la commencera à UNE heure précise.

J. D. BERNARD & CIE,
21 nov. Encanteurs.

VENTE DE BIBLIOTHÈQUE CONSIDÉRABLE.

LES soussignés ont reçu instruction de vendre, par encan public, à leurs chambres d'encan, VENDREDI SOIR, le 24 courant, la BIBLIOTHÈQUE DE VALEUR de feu TOUSSAINT PELTIER, écuier.

Les catologues seront prêts au bureau des soussignés, MERCREDI prochain.

Vente à SEPT heures, P. M.

J. D. BERNARD & Cie.
Encanteurs.

7 nov.

ALMANACH DU PEUPLE,

POUR 1855.

CET ALMANACH contient une foule de renseignements. En vente à 18s., la grosse chez REAUCHEMIN & PAYETTE, Rue St. Paul.
Et chez Z. CHAPELEAU,
1 nov. Rue Notre-Dame.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la successiou de feu WILLIAM WATERS, des Cedres, B.-C. sont priées de les présenter à JOHN RAMSAY WATERS, des Cèdres, et celles qui sont endettées envers la dite succession, sont également priées de payer leurs comptes à JOHN RAMSAY WATERS, sans délai.

JOHN RAMSAY WATERS, }
WILLIAM H. WATERS, }
Exécuteurs et légataires universels.
Cèdres, 11 nov. 1854.—si

PELLETERIES ! !

MANUFACTURE CANADIENNE,

No. 88½,

RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE

Nouveau Palais de Justice.

LE soussigné informe ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir le plus bel assortiment de PELLETERIES qu'il soit possible d'acheter sur ce marché ; il consiste en :

Peaux de MARTES, CASTORS, LOUTRES, VISONS, &c.

—Aussi ;—

Pellerines, Manchons, Gants,

NOUVEAU MAGASIN
DE
Marchand-Tailleur et de Hardes
FAITES,
RUE McGILL, No. 69, ENSEIGNE DU
MOUTON NOIR.

69, 69.

Où l'on trouvera en Gros et en Détail un assortiment bien choisi de Draps, Casimires, Patrons de Vestes, Gants, Cravates, Collets, Chemises, &c. et aussi un assortiment de hardes faites, des plus complets, &c.

LES soussignés, tout en remerciant leurs pratiques, tant de la ville que de la campagne et le public en général, ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment considérable de MARCHANDISES d'AUTOMNE, consistant en :

Draps Doeskin, Whiteney, Castor, et un grand assortiment de VELOURS de SOIE et de couleurs, &c., &c. L'assiduité et la régularité qu'ils ont toujours apportées dans la conduite de leur commerce leur fait espérer pouvoir mériter et obtenir une part du patronage de leurs amis et du public en général. Ils osent aussi se flatter par leur attention et l'emploie de bons ouvriers, de n'être pas surpassés dans leurs ouvrages, tant sous le rapport du goût que pour la durée.

Ils informent de plus, leurs nombreuses pratiques, tant de la ville que de la campagne, qu'ils continueront comme par le passé à servir les pratiques qui aimeraient à faire choix de leurs draps ou étoffes ailleurs que dans leur établissement, et qu'elles seront tout aussi bien servies.

Le public est prié de venir visiter ce nouvel établissement, vu que les propriétaires pourront disposer de leurs marchandises à bas-prix.

BIENVENUE & LEBLANC.

26 oct.—a

PELLETERIES.
AUX
MARCHANDS DE LA CAMPAGNE,

LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands de la campagne qu'ils trouveront à son établissement l'assortiment le plus complet de PELLETERIES MANUFACTURÉES et NON-MANUFACTURÉES tels que Casques de Loutre, Vison, Mouton, Astracan, Neutria, Ratmusqué, Loup-Marin et Lapin, faits avec le plus grand soin et de formes les plus récentes.

— AUSSI :—

Boas, Victorines de différentes qualités, Gantelettes et Mitaines de pelleteries, Mitaines de Caribou et de Mouton, Souliers d'Orignal et de Chevreuil.

F. X. BRAZEAU,
Rue St. Paul, No. 142.

—1m

AVIS

JE donne avis par les présentes que de ce jour je ne payerai aucune dette contractée en mon nom, soit par mon epouse Marguerite McKutcheon, soit par toute autre personne, sans un écrit signé de ma main.

E. DEROME.

St. Jean, C. E., 28 aout 1854—29—tm

Travaux Publics.

LE Commissaire des Travaux Publics ne jugeant pas à propos de fermer à présent le Canal Lachine, tel qu'on l'a annoncé le 4 juillet, avis est par les présentes donné qu'il restera ouvert jusqu'à la fin de la saison.

Par Ordre,
THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire.

Débartement des Travaux Publics,
Québec, 22 Juillet 1854.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au village de Boucherville, de la contenance de soixante et quatorze pieds de front sur cent six pieds de profondeur, plus ou moins, avec une jolie maison dessus construite, en bois, de 40 pieds de long sur 30 pieds de large, et dépendances, située à un quart d'heure de marche de l'église et près du débarcadere du steamboat.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire soussigné,

G. L. H. D'ECHAMBAULT.

24 novembre—j

INSTITUTEUR DEMANDE.

ON a besoin d'un INSTITUTEUR ou d'une INSTITUTRICE qui pourrait enseigner les langues Française et Anglaise. Pour les conditions, s'adresser à Ste. Brigide, Comté de Rouville, au Président des Commissaires ou au Soussigné.

BENOIT GOYETTE,
déc.—j Sec. Trés.

136, NOUVEAU MAGASIN 136,
DE MARCHANDISES SECHES DE GOUT ET D'ETAPE,
AU No. 16, RUE NOTRE-DAME
Ancien magasin de Messieurs Galarneau & Roy.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public de Montréal et de ses environs, qu'ils ouvriront le sus-dit magasgin, MERCREDI, le 21 courant, avec un grand assortiment de marchandises nouvelles les plus variées. Le tout a été choisi et importé expressément pour eux. Ils espèrent que leur longue expérience dans le commerce et le système sous lequel ils conduiront leur établissement, joints à la qualité et au bas prix de leurs marchandises, leur assureront une part du patronage public.

AUGÉ & ROY.

Montréal, 23 mai.

AUX INSTITUTEURS.

ON a besoin, pour la paroisse de St. Timothée, d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une école-modèle, et muni de bons certificats de moralité.

S'adresser chez le curé du lieu ou à X. RAPIN, écr.—1er sept.

LOUIS HEBERT,
MENUISIER ET MEUBLIER,
Manufacturier de boites à Cigares, et
FOURNITURES POUR LES IMPRIMEURS,
Rue Panet, Faubourg Québec, près de M. S. Joubert, bailli.
14 oct.

CHEMIN DE FER
DE
MONTREAL ET BYTOWN.

AVIS

EST par les présentes donné qu'une CARTE ou Plan du local de la section du CHEMIN de FER de MONTREAL & BYTOWN, s'étendant de la Baie Hochelaga à la ville de Bytown, dans le Haut-Canada, ainsi que les Livres de référence y relatifs, ont été examinés et certifiés par le Commissaire des Terres de la Couronne, la personne remplissant les fonctions autrefois assignées à l'Inspecteur Général, conformément à la loi ; et que le dit Commissaire a déposé copies de la dite carte ou plan, et les livres de référence, respectivement, dans les bureaux respectifs plus bas mentionnés, comme suit, savoir :

Dans le bureau du Secrétaire Provincial, en la cité de Québec, le TREIZIEME jour de MAI, et dans le bureau du Greffier de la Paix, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de MAI.

Et aussi qu'il a livré à la dite compagnie, une copie de la dite carte ou plan, et des dits livres de référence, ainsi examinés et certifiés comme susdit, et qu'ils sont déposés au bureau de son secrétaire, en la cité de Montréal.

SYDNEY BELLINGHAM,
Suc. du C. de F. de M. et B.

Montréal, 13 mai 1854—16

MR. C. A. BRAULT, Notaire, a transporté son Bureau, dans la Côte du faubourg St. Laurent, No. 6, à l'encoignure des rues St. Lambert et Fortification et à sa demeure No. 46, sur la rue St. Louis, près du Champ-de-Mars.

Montréal, 31 oct.

DE LAGRAVE & Cie.
No. 38, RUE NOTRE DAME
Vis-à-vis les ruines de l'Hotel Donegana,

VIENNENT de recevoir en ligne directe de France et Suisse &c., Fromage de Gruyère 1ère qualité, absinthe Suisse Bermouthe, moutarde Française 1re qualité, Pâtés de Foies, gros Truffe et Truffe au Naturel, Huile d'olive en Bouteilles, Vinaigre de vin Blanc.

De plus, ils offrent en vente

Les Vins suivants reçus directement par le navire le " Hawk " Capt Horan, venant de Bordeaux,

Château Lafitte venant directement du château Léoville, St. Julien, Bourgogne, Sauterne, Château Blanc, Champagne, Cognac, en caisse supérieure, Fruits confits, tel que Cerises, prunes, poires, pêches, aussi liqueurs de noyaux, marasquine, Curaço, annisette, fleur d'orange, pur Madère, Porte et Cherry,

De LAGRAVE & CIE.

20 juillet.

AVIS
MODES DU PRINTEMPS
POUR
854,
RECUES PAR LE SARAH SANDS.

John Henderson & Cie.,
No. 93, RUE NOTRE-DAME

EN appelant l'attention de leurs nombreuses pratiques sur le fonds de

CHAPEAUX

pour hommes et enfants, de toutes les variétés, profitent de cette occasion pour les informer, que l'un des associés a, durant l'hiver dernier, fait personnellement des achats dans les manufactures les plus célèbres et fashionables de l'Europe et de l'Amérique, et ils peuvent dire avec confiance, que leur assortiment sera trouvé des mieux choisis. On vient de recevoir différents chapeaux pour hommes et enfants tels que : Zephyr, Cork, &c., et on les trouvera dignes d'être visités.

N. B.—Les acheteurs en gros feront bien de visiter leur Département avant que d'aller ailleurs.

Montréal, 2 mai.—a

Marchandises Nouvelles

RECU par la voie de Portland etde Poston un grand Assortiment de TAPIS :

TAPIS DE TURQUIE,
TAPIS IMPERIAL.

—Extra Superfin.—

Tapis de Laine imprimé.

—AUSSI :—

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE RUBANS BRODERIE.

BAUDRY & FRÈRE.

No. 124, rue Notre-Dame,
Vis-a-vis l'Eglise Anglaise.

Montréal, 18 mai

T. PARISEAU,
No. 10 RUE BONAVENTURE,
Près de la Place à Foin,

TIENT toujours un assortiment complet de MEUBLES de MENAGE faits avec les plus beaux bois et avec la plus grande solidité, qu'il vendra à des prix très-réduits.

reçoit aussi des ordres pour meubles faits à commandes, et il répare les anciens meubles au plus court avis. Il espère mériter une part du patronage —13 avril.

BOIS DE CHARPENTE, ET MENUISERIE ET DE CHAUFFAGE.

LE soussigné a constamment à vendre à son Clos, rue Craig, vis-à-vis le Champ de mars : Planches, Madriers, Colombages, Lambordes, Bois d'écarissage, Bois de corde, le tout de première qualité et à bas-prix.

25 mai LÉON HURTEAU

1854 Ligne centrale Vermont

ROUTE DE LA MALLE
ANGLAISE et AMERICAINE
Du Nord et de l'Onest.

DEPUIS et après le 5 Juin 1854, les Trains font le service comme suit :

Allant Nord et Ouest.

PARTENT DE BOSTON à 7½h. A. M., arrivent à Burlington à 5¾. Rouse's Point à 7. Montréal à 8, et Ogdensbourg à 11½h. P.M.

PARTENT DE BOSTON à Midi. New-York à 8h. A. M., couchent à Montpellier Vt, et arrivent à Burlington à 6. 40. Rouse's Point à 8. Montréal à 10. A. M. et Ogdensbourg à 1h. P. M., le lendemain.

Allant a l'Est et au Sud

PARTENT DE ROUSE'S POINT à 8h A. M., et à 3 et 7 P.M., enconnection avec les Trains de Montréal et Ogdensbourg et arrivent à Boston et New-York LE MEME JOUR par les Trains de 3h A. M., et le lendemain par les Trains de 3 et 7 heures, P. M.

Pour plus amples informations et les BILLETS, s'adresser à PAUL MONDON et T. HOLT. Agents, au Bureau, No. 64. Rue des Commissaires, Montréal.

☞ Trains de Fre ons les jours.

JAMES MOORE,
20 juin Surintendant C. F. C. V.

INDUSTRIE CANADIENNE
FOURNAISE A AIR CHAUD.
DANIEL LONGPRE
MAITRE FERBLANTIER.
PLACE AU MARCHÉ AU FOIN,
SUR LA RUE RADEGONDE,
ENSEIGNE DE L'ARROSOIR BLEUE,

INFORME respectueusement le public en général qu'il est prêt à répondre à toutes les commandes qui lui seront faites, soit pour FOURNAISE A AIR CHAUD ou pour toutes espèces d'articles en FERBLANTERIE. Les fournaises fabriquées par lui jusqu'à ce moment-ci ont obtenu la prime de l'ouvrage et de l'avantage sur toutes celles qui ont été faites, dans les différents ateliers de cette ville ; et à l'appui de cet avancé, M. Longpré a entre les mains des CERTIFICATS de personnages de la plus haute respectabilité, pour lesquels il a travaillé à leur plus grande satisfaction dans ce pays, dont on pourra voir dans aucun temps à l'Etablissement ci-dessus.

☞ SES PRIX SONT TRES-MODÉRÉS.

28 septembre 1854.—tm

Gasseliers ! Gasseliers ! !

ON vient de recevoir un bel assortiment de GASSELIERS de SALONS, de SALE A DINER. Aussi des CROCHETS, PENDANTS, ...ERS, GLOBES, &c., &c.

A vendre au magasin de

ROBERT MITCHELL,
CARRÉ DU MARCHÉ À FOIN.

Ordres pour APPAREILS de GAZ, PLOMBER, &c., &c., exécutés avec promptitude.

Montréal, 27 avril.—a

IMPORTATION D'AUTOMNE
EPICERIES.
LONG & RYAN,
219, SUR LA RUE SAINT-PAUL,

RECOIVENT journellement et offrent en vente :

100 boites de thé, Hyson, Twankay, Old Hyson, Young Hyson, Gunpowder, Impérial, Souchong, Oolong, Congou, &c.
300 boites Tabac, Honey Dew et Gavendish, 5s, 8s, 10s, 16s, 32s.
25 tiers Riz de la Caroline
50 caisses d'Allumettes, enveloppées en bois et en papiers
300 boites Harengs de Digby
150 boites Saleratus
100 dame-jeannes, grandeur assorties
200 boites Raisin Muscat
100 boites Sirop de citron
30 barils de sirop de famille, au sucre
30 barils d'huile de morue
50 mille cigares de la Havane
50 boites de cirage, No. 1 et 2
100 boites de sauce au poivre

—Aussi—

Sucre de Muscovado et écrasé, café vert et roti, poivre, allspice, gingembre, muscade, clou de girofle, canelle pierre bleue, empois, moutarde, noir de fumée, mine de plomb, indigo, réglisse, pipes, balais, seaux, sel epsom, avelines, noix du Brésil, amendes, raisin de Corinthe, huile, à salade, vinaigre, marinades, savon de fantaisie, chandelles de blanc de baleine, papier à enveloppes, tabac haché huile de castor, poudre à boulanger, salpêtre, etc., etc.

LONG & RYAN.

3 Octobre

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER
DU
CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT.
NOUVEL ARRANGEMENT.

LE et après mardi le 19 Septembre, le Steamer Iron Duke laissera Montréal, portant les passagers de première classe seulement, pour rejoindre les trains de Rousses Point, à 6:00 A. M. et 4:00 P. M. et aussi à 1:30 P. M ; avec les passagers de seconde classe seulement, pour rejoindre à Rousses Point les steamers du Lac Champlain et les Chemins de fer de Boston, New-York et Ogdensburgh.

Les passagers par le train du matin, arrivent à New-York et Boston le même soir et à Ogdensburgh de bonne heure apres diner. Ceux qui prennent le train de l'après midi arrivent à New-York à 4:30 le jour suivant, et Boston à midi.

Pour Billets et autres informations concernant les differentes routes, s'adresser au " Bureau général des billets," No. 69, Rue des Commissaires, vis-à-vis le Bassin des Steamboats de Québec.

W. A MERRY.
Secrétaire

16 sept.

Avis aux Marchands Epiciers

WITHALL & HOOD,
MANUFACTURIERS DE SAVON ET DE CHANDELLE, RUE AMHERST,
FAUBOURG QUEBEC,

ONT toujours en mains SAVON ET CHANDELLE de la meilleure qualité et les offrent au commerce à des prix réduits.

Montréal, 10 oct—mk

Changement d'Heures
DANS LE DEPART DU
VAPEUR CASTOR,
CAPT. DUVAL.

MARDI, le 3 Octobre prochain et le reste de la saison, le vapeur " CASTOR" partira de Montréal à TROIS heures au lieu de QUATRE, P. M.

3 oct.

CHANGEMENT DES HEURES
DANS LE DEPART DU
VAPEUR JACQUES-CARTIER,
CAPT. P. COTÉ.

MARDI, e 3 Octobre prochain et le reste de la saison, le vapeur Jacques-Cartier partira de Montréal a 3 heures au lieu de 4 heures, P. M.

Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Montréal, 3 oct.

LIGNE DE VAPEURS ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC.

SAMEDI et après ce jour, 7 courant, on chargera vingt-cinq pour cent de plus qu'auparavant, pour le transport du fret.

Passagers de pont pour Québec, 5s.

H. E. SCOTT, Agent.

Montréal, 7 oct.

AVIS

LA multiplicité des commissions dont a été chargé C. A. ROCHON l'ayant obligé d'augmenter le personnel de son bureau, lui fournit les moyens de s'occuper d'une manière plus spéciale des Commissions dont les messieurs de la ville et de la campagne voudront bien le charger.

Quant aux collectes surtout, il pourra se transporter sur les lieux, ou envoyer un de ses employés ; il ne chargera qu'à proportion des argents qu'il percevra ou dont reconnaissance de la dette donnée par acte légal aura été acceptée par le créancier. Ainsi, messieurs les commerçants de la ville et de la campagne, les messieurs de profession ou autres qui voudront bien le charger de quelques commissions pourront, le faire avec l'assurance que rien ne sera négligé pour la prompte et bonne exécution de leurs commissions.

C. A. Rochon ou un de ses employés passera régulièrement dans les campagnes ; il donnera d'avance dans les journaux, une liste des noms de ces paroisses, afin que les personnes qui auraient quelques commissions pour ces campagnes et pour lesquelles elles n'aimeraient pas à faire les frais, de l'en charger particulièrement, ou plustôt soit personnellement a son bureau ou par lettre, franc de port ; les personnes qui le chargeront de commission par lettre, peuvent être certaines de ne pas payer plus cher que si les conditions eussent été prises personnellement avant l'exécution.

C. A. ROCHON,
Bureau d'Agence, rue Ste. Thérese, No. 15.
Montréal, 26 oct.

AUX INSTITUTEURS

ON a besoin pour la paroisse de St. Zotique Comté de Vaudreuil, pour le premier Juille prochain, d'UN INSTITUTEUR capable d'en seigner le français et l'anglais et muni d'un diplôme. S'adresser à

CHS. F. PRIEUR, Sec. Tré.

St. Zotique, 6 mai—*ja*

COMPAGNIE "HOME"
D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.
WALL STREET, NEW-YORK.

LA COMPAGNIE " HOME " d'Assurance offre d'Assurer les Bâtisses, Marchandises et Moulins à des conditions favorables. Son Actif dépasse

$700,000

et ses Réglemens sont favorables aux Assurés.

26 sept. ROBERT WOOD, Agent.

Sel à Flot.

A VENDRE,

4,500 minots SEL de Liverpool.

JOSEPH TIFFIN,
130, rue St. Paul.

7 nov.—a

7000 Grand Trèfle Allemand
1100 Long do du Vermont
Le trèfle ci-dessus murit avec le mil
5600 Trèfle du Haut-Canada
500 Ognon Rouge
Betteraves à vaches, Betteraves à sucre, Carotte blanche de Belgique, Persil blanc, Choux hatifs, Mil, Blé-d,Inde.

S. J. LYMAN & Cie.,
Place-d'Armes.

8 avril—a

A VENDRE OU A LOUER.

A St. Vincent de Paul, une superbe MAISON [Cottage] située au-milieu d'un beau Verger, sur le bord de la Rivière des Prairies, à une douzaine d'arpents de l'Eglise et du Couvent des Dames du Sacré Cœur. S'adresser à Moutréal à F. M. Derome, écuier, avocat, ou sur les lieux à

14 avril. JOS. H. BELLEROSE.

A VENDRE,

UN superbe Emplacement au village de Ste. Martine, avantageusement situé pour le commerce, vis-à-vis l'église, avec une belle maison peinturée finie, de 58 pieds sur 31 ; avec une bonne cave, aussi un beau magasin, hangard, remise, écurie, puits avec pompe, jardin et autre, dépendances, &c.

Aussi, un morceau de terre en prairie formant 9¼ arpents en superficie d'où l'on peut retirer tous les ans 1200 bottes de foin, à six arpents du village Ste. Martine.

Les personnes qui désirent se placer dans un beau village commerçant, c'est à Ste. Martine ; ils trouveront un bon chemin planchéié partant du village qui conduit au chemin de fer du Sault-St. Louis ou pour Montréal, qui est une grande commodité pour voyager. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sur les lieux.

N. BRUNETTE.

Ste. Martine, 24 août.—tmp

Tapis à l'Huile.
M. A. LAFLAMME,
165, *rue Craig à Moutréal,*

OFFRE en vente, 30 ps., de tapis de 18 pieds par 50 pieds de longueur, fleuries et patrons assortis à couper pour salles à diner, passages et escaliers, tapis de table, tabliers carrautés, noire soie cirée, capots prelas, rideaux pour voitures, toiles de chapeaux et toutes sortes de toiles cirées avec le vieux Bruxelles ou Turquie l'on peut faire de très bons tapis cirés pour planchei.

23 av. 1853.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la maison existant autrefois sous le nom de J. & D. LEWIS, sont priées de les présenter au No. 11, rue St. François-Xavier, deux portes plus haut que chez Messrs. Benning & Barsalou.

J. & D. LEWIS,
En liquidation
D. LEWIS.

A V I S

LES soussignés informent leurs amis qu'ils ont ouvert des bureaux au No. 11, rue St. François-Xavier, deux portes plus haut que chez MM. Benning & Barsalou, où ils transigeront toutes les affaires relatives à leur maison autrefois existante.

J. & D. LEWIS,
En liquidation
D. LEWIS.

5 janv.

KING, REED & CIE.,
AGENTS A COMMISSION, DE DOUANES DE TRANSPORT, &c., &c.
No. 67, rue des Commissaires, vis-à-vis le Bassin des Steamboats.
MONTREAL.

REFERANCES.—MM. W. & J. SMITH & Cie., GILMOUR & Cie., FROTHINGHAM & WORKMAN, EDMONSTONE, ALLAN & Cie.

N. B. Droits et charges avancés.—6 avril.

LAMOTHE & FRERE,
No. 202, Rue St. Paul,
MONTRÉAL.

ONT en mains un assortiment général d'EPICERIES, et des meilleures qualités de VINS et EAUX-DE-VIE, tels que ;—

Champagne de Moet et Chandon ; Grand Vin d'Angleterre, Fleur de Sillery, de la première qualité.
Vins du Rhin de Henkell et Cie., Moselle et Hock Mousseux.
Vins Clairets de Foke et Brandebourg, de toute description.
Cordiaux de Hultskan, Tool et Molyn, des meilleures qualités.
Meilleures Eeaux-de-Vie, Champagne de 1842, 45, 48, 49, 50 et 54.
Madère, Cherry, Porto, Canaries, Sicile, Bourgogne, Malaga, atc., etc.

24 août.

Avis Commercial.

☞ RESTAURATEUR OU FLUIDE MIELLEUX DE BANSLEY POUR LES CHEVEUX qui frappe la maladie dans la racine et donne aux cheveux une croissance vigoureuse et épaisse et les préservent pour plusieurs années. PRIX 2s 6d. par bouteille.

☞ PLUS DE CHEVEUX BLANCS.—TEINTURE INSTANTANÉE ET INIMITABLE DE BANSLEY POUR LES CHEVEUX.—Aprés vingt-sept ans d'Expérience, l'inventeur a, enfin, mis cet article à perfection. Il donne immédiatement aux cheveux ou favoris gris une couleur permanente soit Brune ou noire, sans teindre la peau.

Chambres privées pour teindre les cheveux.—

☞ POUDRE HOCEELAGA DE BANSLEY POUR LES DENTS, est un sûr remède contre la pourriture et autres maladies des DENTS, telle que Décoration, &c., leur donne une apparence des plus blanches et donne un parfum plaisant dans l'haleine. Manufecturée seulement par D. BANSLEY, 112 rue Notre-Dame, Montréal. CE PERRUQUER A OBTENU LE PREMIER PRIX A LA GRANDE EXPOSITION DU MONDE EN 1851.—

Aucun des Articles cidessus n'est pur à moins qu'il ne porte sur le ticket de la bouteille le nom du Manufacturier.

AGENTS A MONTREAL :—J. Palmer, Perrunquer, Coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel.

Etablie en 1803.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES.
CAPITAL UN MILLION,
TOUT PAYE ET INVESTI
DEPARTEMENT DU FEU.

LES soussignés nommés SEULS AGENTS pour TOUT LE CANADA. (La Cité de Montréal exceptée.)

Ils assureront des risques à des taux avantagenx et sont autorisés de payer les réclamations sans référencer à Londres.

Département sur l'Assurance de la Vie.

Un tarif réduit sur les taux pour la vie en Canada, sera prochainement établi.

Bureau—BATISSE CUVILLIER, rue St. Pierre.

RYAN, FRERES & CIE.,
Agents du Globe,
1 fév.—a Montréal et Québec

C. C. Spénard, Notaire,
No. 17, SUR LA RUE ST. VINCENT,

DRESSE et prépare toutes Requêtes, tant auprès du gouvernement et de la Législature de cette Province, qu'auprès de différentes Cours de Justice et des Autorités Municipales de cette Cité.

Mr. Spénard est visible à son Etude depuis 9h. A. M., jusqu'à 5h P. M., et le soir à son domicile, No. 37, rue St. Philippe.—11 déc.—a

ROBES DE BUFFLE A VENDRE.

5000 Robes de Buffle, [en main,]
3000 Do Do (attendues de jour en jour.)

Les Soussignés offrent les Robes ci-dessus au commerce, à des termes faciles.

Ces robes ont été importées exprès pour ce marché ici et elles ont été choisies par une personne qui a été envoyé pour cela par les Soussignés.

L. RENAUD & FRÈRE,
Près du Marché Ste. Anne, Montréal.

17 août 1854.—tm

GLOBE
Fire and Life Insurance Co
OF LONDON.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ETSUR LA VIE, DU GLOBE, DE LONDRES

CAPITAL
UN MILLION STERLING

Tout réalisé, et placé à profit, les assurés étant par là en mesure de pouvoir payer immédiatement les pertes les plus étendues.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux favorables.

☞ Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, *et sans référence au bureau de Londres*

HENRY CHAPMAN,
Agent de l'Assurance du Globe
Montréal, 19 sept. 1854 Rue St. Sacrement

Moulins a Battre.

LES Soussignés MANUFACTURENT et ont toujours à VENDRE à leur boutique, Ecluse St. Gabriel, des MOULINS A BATTRE et A SCIER de la force d'UN et de DEUX CHEVAUX, faits d'après les patrons les plus approuvés, et garantis aussi bons sous tous rapports que ceux qu'on peut se procurer ailleurs.

Ayant fait quelques améliorations dans leurs moulins, cette saison, les Soussignés sont certains de pouvoir fournir à leurs pratiques des MOULINS A BATTRE qui feront de meilleurs ouvrages et avec plus de facilité pour les Chevaux que tous ceux qui ont été vendus jusqu'ici.

Toutes personnes sont invitées à aller examiner leurs moulins.

L'ouvrage vendu à leur boutique est toujours garanti.

On répondra promptement aux communications par la maile et on donnera avec plaisir toute information au sujet de ces moulins.

J. & SMITH.

27 juillet.—smk

COMPAGNIE ÆTNA
D'Assurance contre le Feu.
HARTFORD, CONN.

LA COMPAGNIE ÆTNA d'Assurance continue d'assurer les propriétés de toutes sortes. Les réglements ont toujours été aussi prompts et aussi libéraux, et leur sureté aussi bonne que celles d'aucune autre Compagnie faisant des affaires sur le continent d'Amérique.

26 sept ROBERT WOOD, Agent.

NOUVELLE GRAMMAIRE ANGLAISE
EN DEUX PARTIES,
Suivie d'une série de Thèmes,
PAR J B MEILLEUR, M. D.

LA seconde édition de cet ouvrage vient d'être imprimée par le soussigné et est maintenant en vente à son magasin, et l'on peut également se le procurer chez les autres libraires de Montréal et de Québec. Prix 7s. 6d., la douzaine.

14 oct J. BTE. ROLLAND.

CHARLES LAPIERRE,
COLLECTEUR ET PORTEUR DE LETTRES FUNERAIRES,
No. 62, rue St. Dominique, Montréal.
11 mai 1854—ak

L. C. BARBEAU,
154, Rue St.-Paul.
ENSEIGNE DU MOUTON BLANC,
MONTREAL.

MARCHANDSES D'AUTOMNE.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir, par les derniers steameurs, une partie de ses marchandises d'Automne et d'Hiver, consistant en

Draps de Pilot,
Satinets,
Flanelles,
Couvertes,
Coton Ouaté,
Coton Américain.
Plaids,
Étoffes à Manteaux,
Draps à Manteaux,
Velours de Soie, etc., etc.

Et une variété d'autres articles qui seront détaillés dans une autre annonce.

L. C. BARBEAU,
154, rue St.-Paul

3 octobre.—cmk

MAGASIN
DE
BOTTES 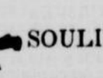 SOULIERS
CUIR, &C.

LE Soussigné tout en remerciant ses nombreuses pratiques, tant de la ville que de la campagne, a le plaisir de leur annoncer qu'il vient de recevoir un assortiment complet D'OUTILS &c., &c., pour Cordonniers.—

—AUSSI :—

Son assortiment ordinaire de Bottes, souliers, Cuirs, &c., &c., qu'il continuera à fournir à ses pratiques comme par le passé.

ANDRE LAPIERRE.

Montréal, 23 Mai 1854.—a

MACKINTOSH & Cie.
MARCHANS A COMMISSION ET D'EXPEDITION.
GRANDE RUE,
Portland, Maine.
22 sept 1853—a

MAISON DU PEUPLE.
JOSEPH BEAUDRY
MARCHAND-TAILLEUR
URTOUT, 31½ rue McGill, PANTALON.

ON trouvera chez monsieur Beaudry un grand et bel assortiment de HARDES FAITES, de toutes sortes, pour l'automne et l'hiver, récemment faites de marchandises choisies, pour accommoder ses nombreuses pratiques, en GROS et en DETAIL. Les pratiques et les étrangers qui visitent la cité auront l'avantage de choisir dans son immense fonds, fait avec grand soin ; ses articles ne sont point inférieurs aux hardes de commandes, et sont à prix très réduits.

Entre autres choses on trouvera un grand nombre de Surtouts-sacs, de dessous et dessus, qu'on peut voir seulement à la MAISON DU PEUPLE, où il y a un grand fonds d'habits d'enfants pour l'automne et l'hiver, dans tous les goûts.—Des tailleurs expérimentés sont attachés à cet établissement.—6 oct.

Syllabaire des Écoles Chrétiennes.

En conséquence de l'augmentation du prix du papier, CE LIVRE se vend maintenant DEUX CHELINS la DOUZAINE au lieu de 1s. 9d.

J.-BTE. ROLLAND.

7 octobre.

N. B.—Les anciennes Editions des Exercices ortographique, des Grammaires des Frères et des Devoirs du Chrétien, sont entièrement épuisées.

Importation d'Automne.

A VENDRE : 500 pièces Etoffe du pays, grise, première qualité
10 balles Imitation anglaise, bas-prix.
27 caisses Satinette, de couleur assortie
17 " Cobourg et Oriéans, beau lot
13 sept JEAN BRUNEAU.

Couvertes.

A VENDRE :—23 balles 7 points Makinaw
33 balles 3, 4, 5 et 6 do
19 " , Bath et Whitney 10/4 et 14/4

—Aussi :—

300 doz Mitaines et Gants de Buckskin.
13 sept JEAN BRUNEAU.

Flanelle, Cariset et Tapis.

A VENDRE :—23 balles rouge, blanche, jaune, rose, verte et bleue.
11 balles Cariset et Serge
7 " Baize vert et bleu
5 " Saxoney, écarlate, rose et carreauté
6 " Tapis assortis
13 sept. 1855—a JEAN BRUNEAU.

B. P. PAIGE & CIE.
Facteurs de Moulins a Battre a Montréal.

E Soussigné, continuant à Manufacturer et à vendre les Moulins ci-dessus, en son propre nom, informe respectueusement le public qu'il a considérablement agrandi son établissement sur la rue Wellington, et il a fait d'autres améliorations considérables pour rendre plus facile la gestion de ses affaires, et il se croit maintenant plus capable qu'auparavant de fournir aux Agriculteurs du Canada des Moulins qui battront et nettoieront plus de grain en un jour, avec moins de frais, plus de propreté et plus de satisfaction pour l'acheteur, que tout autre moulin à battre et ses moulins ne demandent que deux chevaux.

Il informe ses pratiques et ses amis qu'il est maintenant en état de fournir à ceux qui en ont besoin, des moulins à battre supérieurs à ceux qui ont été faits jusqu'ici. Sa longue expérience comme facteur, et l'encouragement très-libéral qu'on lui a accordé, aussi sa détermination constante à produire un article qui ne pût manquer de surpasser tous les autres, l'ont engagé à rechercher avec soin toutes les améliorations que l'on pouvait introduire de temps à autre ; et, aujourd'hui, il le dit avec confiance, ses moulins, pour la durée, la propreté de l'ouvrage que l'on peut faire avec ses moulins, sont sans égaux parmi tous ceux dont on se sert ; et tout en battant le grain net, et ne faisant aucune perte, ils le nettoie parfaitement, de sorte qu'on peut de suite le porter au moulin ou au marché.

Un de ces moulins donnera à un homme diligent et attentif, un revenu de cinq à huit cent piastres par année, tel qu'il appert par les rapports d'un grand nombre de messieurs qui ont battu durant la derniere saison et qui ont eu la complaisance de permettre au Soussigné de leur réitérer les pratiques pour leur donner des informations au sujet de nos moulins à battre.

Le soussigné avertit respectueusement toutes personnes de ne point entreindre ses droits de seul Patenté, et il avertit toutes personnes qui achètent ou font usage d'imitations de ces moulins, que ses droits de Patente sont tellement garantis que dour la moindre infraction, on essuyera des peines sérieuses et on éprouvera de grands troubles, car il n'épargnera rien pour découvrir la fraude, et il des agents dont la seule occupation est de voyager par les Canadas pour découvrir et convaincre ceux qui pourraient frauder ou essayer de le faire, soit dans la manufacture, ou la vente ou l'usage de ses moulins.

B. P. PAIGE.

Montréal, 4 juillet 1854.—sm

Société de Navigation du Lac St. Pierre.

EN conséquence de la hausse des gages, bois de chauffage, provisions, &c., la société se trouve obligée d'AUGMENTER les PRIX du FRET, du PASSAGE, &c., sur le vapeur CASTOR.

CAPT. JOS. DUVAL.

Montréal, 6 mai

AVIS.

UN Monsieur ou une Dame seul ayant un Piano, trouverait à se pensionnner chez une amille privée, au centre de la ville. Pour plus imples informations, s'adresser à ce bureau.

29 sept.

Commis demandé.

ON demande, pour le Commerce de la Campagne, UN COMMIS DETAILLEUR, sachant les deux langues et la tenue des livres.

S'adresser au bureau de " La Minerve."

7 oct.

A LOUER,

UNE TERRE, de la contenance de 190 arpents en superficie, située dans l'Isle St. Joseph, dans la seigneurie de Boucherville, à neu milles de distance de la ville de Montréal, cultivée depuis nombre d'années par Mr. John Mulhern, résidant au village de Boucherville, avec maison, grange, remise, &c. S'adresser au propriétaire soussigné,

G. L. H. D'ESCHAMBAULT.

St. Denis, ce 28 juil—3(

AUX INSTITUTEURS.

ON a besoin, pour la paroisse de St. Ignace du Côteau du Lac, d'UN INSTITUTEUR muni d'un diplôme, pour enseigner le français et l'anglais. Un homme marié sera préféré.

Pour les conditions, s'adresser à M. le curé du lieu.

A A. FILLION,
Sec. Trés.

A VENDRE,

UNE propriété de valeur fesant le coin sud-ouest des rues du Port et de l'Eau, de 85 x 69 pieds.

Une ferme au Courant Ste. Marie, près du terminus projeté des chemins de ytown et de la Rive Nord.

Un bloc de trois maisons de briques, de six logements, situées sur le Quarré Papineau.

Une ferme située à trois milles du village de Berthier, contigue au Dépôt du Chemin de fer de la Rive Nord, contenant 120 acres, avec une bonne maison et autres bâtiments.

Conditions — Un quart comptant. Un long terme de crédit sera donné pour la balance.

La ferme à Berthier pourra être échangée pour une propriété dans les environs de Montréal.

On pourra disposer, à constitut, au Côteau Barron, de différents lots à bâtir de prix, sur les rues Sherbrooke, St. Laurent et Cadieux.